

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre criminelle)

C.S. N° : 700-01-083996-093

DEVANT L'HONORABLE MARC DAVID (J.C.S.)

SA MAJESTÉ LA REINE
Plaignante

C.

GUY TURCOTTE,
Accusé

PROCÈS (continué du 20 juin 2011)

COMPARUTIONS :

**M^e CLAUDIA CARBONNEAU, et
M^e CAROLINE BUIST, et
M^e MARIE-NATHALIE TREMBLAY (absente),**
Procureures de la plaignante.

**M^e PIERRE POUPART, et
M^e GUY POUPART, et
M^e CHARLES SYLVAIN,**
Procureurs de l'accusé.

LE 21 JUIN 2011

Manon Bernier, sténographe officielle
6441

Cellulaire : (514) 993-

PROCÈS (continué du 20 juin 2011)

1

LA COUR PREND LE BANC À 9 h 30

2

HORS JURY

3

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION

4

LA COUR :

5

Maître Teasdale a pris mes commentaires, hier, à
coeur? Hein? Maître Carbonneau?

6

7

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

8

Bonjour.

9

M^e PIERRE POUPART :

10

(Inaudible) Teasdale a subi une autre
transformation extrême.

11

12

LA COUR :

13

C'est ça?

14

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

15

Oui, oui.

16

LA COUR :

17

Non, non, mais il a pris mes commentaires à coeur,
hier?

18

19

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

20

Oui, c'est ça, au mot, mais une transformation
extrême...

21

22

LA COUR :

23

Oui.

24

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

25

... comme les Américains sont capables de faire.

LA COUR :

Oui.

M^e PIERRE POUPART :

Ce que je voulais vous demander, avant que
n'ayez...

LA COUR :

Oui.

M^e PIERRE POUPART :

... que vous ne demandiez la présence des jurés,
oui, mais c'est pas, ce que j'apprécierais...

LA GREFFIÈRE :

Dans le dossier de monsieur Guy Turcotte, les
parties peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Claudia Carbonneau et Caroline Buist, pour le
Directeur des poursuites criminelles et pénales.

M^e GUY POUPART :

Pierre Poupart, Charles Sylvain, Guy Poupart pour
monsieur Turcotte.

LA GREFFIÈRE :

Monsieur Turcotte est présent.

LA COUR :

Alors, bonjour, tout le monde. Maître Poupart?

M^e PIERRE POUPART :

Alors, j'allais donc vous demander la chose
suivante : cet exercice, vous le savez, vous l'avez
pratiqué assez longtemps, est fatigant. Je me rends
compte qu'hier, c'était, la deuxième (2^e) partie était
trop longue et pour les gens en général et pour moi-
même en particulier et ce que je vous demanderais peut-
être, c'est que nous prenions une pause aux heures.

LA COUR :

Ça, je vous le dis tout de suite, le contrôle des
pauses, c'est les avocats qui le déterminent.

M^e PIERRE POUPART :

O.K.

LA COUR :

C'est pas, - je vous laisser aller, là. Abusez
pas, mais, je veux dire, la capacité...

M^e PIERRE POUPART :

J'ai pas l'intention d'abuser.

LA COUR :

La capacité d'attention a ses limites pour le
jury...

M^e PIERRE POUPART :

Je le sais.

LA COUR :

... d'une part et je veux dire, c'est, - si vous le
jugez à propos, mais je veux dire, je veux pas, en

autant que c'est pas exagéré...

M^e PIERRE POUPART :

Non, ça va être aux heures.

LA COUR :

C'est ça, c'est parfait. Mais la seule chose que je vous dis, c'est que j'ai pas d'objection, dans la mesure que c'est aux heures, ça va être un vrai quinze (15) minutes.

M^e PIERRE POUPART :

Oui, oui, tout à fait.

LA COUR :

Alors, ça va être très régimenté.

M^e PIERRE POUPART :

Sans problème.

LA COUR :

O.K. Parfait. Alors, faites venir le jury.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Monsieur le Juge...

LA COUR :

Oui.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Juste avant.

LA COUR :

Un instant, madame Thibault.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Bien, hier, vous m'avez demandé, là, si j'avais des
commentaires.

LA COUR :

Oui, des commentaires.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Un seul commentaire, Monsieur le Juge...

LA COUR :

Hum, hum.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

... parce que lors de la plaidoirie, mon confrère
a fait référence à docteur Faucher, comme étant
Faucher, et je considère qu'il mérite d'être appelé
docteur Faucher, et non par simplement son nom de
famille, comme nous le ferons lors de nos plaidoiries,
on appellera les docteur Bourget et docteur Bouchard
par leur titre.

LA COUR :

Très bien.

M^e PIERRE POUPART :

Alors, si c'est arrivé, c'est mon inconscient et ça
ne sera pas systématique.

LA COUR :

O.K.

M^e PIERRE POUPART :

Mais ne vous surprenez pas s'il m'arrive de

l'appeler monsieur Faucher ou docteur Faucher,
indifféremment. Ça se peut, je ne pense pas qu'il y
ait rien d'insultant à se faire appeler monsieur.

LA COUR :

O.K. Merci.

LES JURÉS PRENNENT LE BANC À 9 h 34

EN PRÉSENCE DU JURY

LA GREFFIÈRE :

La Cour reprend l'audience.

LA COUR :

Alors, bonjour, mesdames et messieurs. Nous allons
poursuivre avec la plaidoirie de maître Poupart.
Merci.

M^e PIERRE POUPART :

Alors, bonjour. D'emblée, je vous le dis tout de
suite, avec la permission de la Cour, j'ai eu le
sentiment, hier, de taxer mes ressources et de taxer
les vôtres, dans la deuxième (2^e) partie, parce que
c'était long. C'est un exercice qui est pénible,
croyez-moi, qui demande beaucoup de concentration et
donc, je vais m'arrêter aux heures, quand j'aurai fini,
par exemple, avec un témoin, de manière à me faciliter
la tâche et en même temps, je l'espère, faciliter la
vôtre. Voilà, pour une courte pause et on reprendra
ensuite.

Vous vous rappelez, hier, on s'est quittés et je
vous disais que le premier (1^{er}) témoin dont je
souhaiterais aborder le témoignage, c'est Chantal
Duhamel, pour bien des raisons. Et d'ailleurs, vous
pouvez peut-être vous dire : pourquoi parle-t-on de ces
gens-là? Un (1), parce que si le Ministère public a
décidé de les faire entendre, c'est parce que le
Ministère public considère qu'il s'agissait de
témoignages pertinents. Deux (2), parce que bien que
vous soyez, j'en suis convaincu, bien au fait de la
substance de ces témoignages, il y a, quelquefois, des
choses qui sont dites, des attitudes qui sont prises
par certains témoins, qui en disent autant sinon plus
que les paroles et ça, vous avez non seulement le droit
de le savoir, mais de vous en rappeler quand vous aurez
à décider de la crédibilité, en tout ou en partie, des
témoignages, puisque vous êtes les maîtres, comme je
vous l'ai dit hier, absolus des faits. C'est votre
fonction primordiale, c'est d'évaluer les faits et de
retenir comme étant établi ce que vous allez décider
collectivement de retenir comme étant établi, en tout
ou en partie.

Alors, je vous parle de Chantal Duhamel...

LA COUR :

Ou pas du tout?

M^e PIERRE POUPART :

Ou pas du tout, oui, bien sûr, excusez-moi, oui, c'est vrai, ou pas du tout. C'est vrai que vous pouvez rejeter d'emblée un témoignage, même si, à première vue, il était très impressionnant. La Cour a parfaitement raison.

Alors, donc, Chantal Duhamel. Elle a témoigné le vingt et un (21) avril deux mille onze (2011) et je vais me servir de ses notes auxquelles les experts ont fait référence, ceux qui ont été demandés par la défense, pour attirer votre attention sur certains des éléments. Je parle des notes faites par les jeunes avocats qui nous assistent et qui ont été extrêmement précieux bien que très silencieux.

Alors, donc, voici ce que je retiens, pour vous aider à réfléchir sur le contenu du témoignage de Chantal Duhamel. Alors, on lui demande dans quel contexte elle a connu Guy Turcotte, on est en chef, donc, questionnée par le Ministère public. Elle a travaillé avec lui à plusieurs occasions aux urgences. Est-ce qu'elle a vu monsieur Turcotte le vingt et un (21) février? Elle dit : « J'étais de garde à la salle de réanimation. À douze heures cinq (12 h 05), il y a un appel des ambulanciers à propos d'un patient qui aurait tué ses enfants et qui est, semble-t-il,

intoxiqué. Je me suis préparée, ouvert le soluté, et
caetera. À douze heures vingt-cinq (12 h 25) environ,
le patient arrive sur une civière d'ambulance, il est
arrivé, il a été installé en salle de réanimation.

J'ai reconnu la personne en question, j'ai
immédiatement tiré les rideaux pour éviter que
quiconque rentre dans la salle de réanimation ».

« Vous parlez de qui? ». Elle répond : « Du docteur
Guy Turcotte ».

Quand il est arrivé, il a dit : « Je m'appelle Isabelle
Gaston ». Hum. Il s'était appelé Isabelle Bolduc chez
eux, né le onze (11) novembre mil neuf cent soixante-
huit (1968), il arrive dans son hôpital, dans sa salle
d'urgence, il connaît tout le monde, il s'appelle
Isabelle Gaston. « Et moi, je l'ai reconnu. Je savais
que ça n'était pas elle, car c'est son ex-conjointe.
J'ai reconnu Guy Turcotte. Je me suis approchée de
lui, à sa droite, pour installer le soluté. Il ne
voulait pas. Il refusait les soins ».

On parlera éventuellement, je vous l'ai dit, et
c'est une promesse que je vais tenir, abondamment du
témoignage du docteur Sylvain Faucher. Parmi les
prétendus critères de lucidité qu'il a invoqués, il y
avait justement les prétendus indices de conscience.
Il y avait justement le fait qu'il avait utilisé,

prétendait-on, un faux nom ou un nom qui n'était pas le
sien pour berner les gens, alors qu'il était en
contact, dès le début de son arrivée là, avec des gens
qu'il est capable de nommer par leur prénom. Retenez
ça, je vous promets qu'on reviendra abondamment sur un
certain nombre des remarques que le docteur Faucher a
faites, plus tard dans cette argumentation.

Alors, ma consœur demande à madame Duhamel quelles
ont été ses paroles. « Laissez-moi tranquille, j'ai le
droit de refuser les soins, c'est mon droit. Je ne
veux pas que vous me soigniez, je suis un criminel, je
ne veux pas que vous vous occupiez de moi ».

Il va le dire, vous allez le voir, là, de toutes
les manières, ce qu'il vient de dire là. Est-ce que
cela est la signature du fait que la veille, quand il
a causé la mort de ses enfants, son esprit était un
esprit exerçant le jugement requis, la rationalité
requis pour poser volontairement, avec les intentions
requis, les gestes qu'il a posés sur ses enfants?
C'est une chose à laquelle vous devrez réfléchir
profondément, mais vous vous rappellerez et je
reviendrai là-dessus, qu'un cerveau, comme l'a dit la
docteure Bourget, ça n'est pas un interrupteur de
courant qu'on met, qu'on *switch*, comme elle l'a dit,
on, off, on, off. On peut être très malade, on peut

répondre médicalement à la condition d'un esprit
suffisamment patin, excusez-moi, pour ne pas être
capable de juger de la qualité de son geste ou de
savoir qu'il est mauvais, et pourtant, ne pas être un
zombie, n'est-ce pas? Et ça, c'est important que vous
le gardiez en tête.

Et rappelez-vous aussi de ce que la docteure
Bourget a dit là-dessus : Guy Turcotte, le matin,
lorsqu'on l'extirpe de la mort, malgré lui, son cerveau
n'est pas dans l'état de la veille. Et rappelez-vous
de ce que je vous disais hier : ce qui est important,
c'est dans quel état était ce cerveau, au moment de la
survenance, et je surligne, de la survenance des
événements. Le cerveau d'avant et le cerveau d'après,
oui, c'est utile, mais ça n'est pas ça. Ça n'est pas
ça, je vous le rappelle, que vous aurez à déterminer.
C'est au moment de la survenance des événements.

Madame Duhamel dit que : « J'ai installé un soluté
à l'avant-bras droit, à la demande de madame
Chartrand ». « À ce moment-là, est-ce qu'il a dit
d'autre chose? ». « Oui, il disait qu'il avait tué ses
enfants, il arrêtrait pas de dire : « J'ai tué mes
enfants », il disait : « Chantal, laisse-moi, occupe-
toi pas de moi ». Il disait la même chose à Marie-
Pierre : « Occupez-vous pas de moi, je veux mourir, je

suis un criminel » ».

Rappelez-vous, on reviendra là-dessus, mais juste pour nourrir votre réflexion relativement à ce témoignage, qu'une des choses dont Guy Turcotte a parlé, c'est de ça, de ces espèces d'images tatouées dans sa tête où il se voyait poser des gestes qui le terrorisaient, qui lui, pour lesquels il avait une répugnance, une terreur absolue, parce qu'il se voyait faire des gestes qu'il ne comprenait pas.

Si, le lendemain, ces *flashes*-là, dont il a dit qu'il était tatoué dans son cerveau, l'obsédaient, l'envahissaient, occupaient tout le champ de sa conscience, êtes-vous surpris qu'il ait pu dire à de multiples reprises : « Laissez-moi mourir, je suis un criminel, j'ai tué mes enfants ». Il y rien d'incompatible, je vous le soumetts respectueusement, entre ses verbalisations et ce qu'il a vécu la veille. Je vous le dis là, on reviendra là-dessus.

Chantal Duhamel, c'est celle qui est restée avec Guy Turcotte, le plus longtemps, cette journée-là. Rappelez-vous de ça. Alors, elle dit que sa collègue est partie avec des tubes, après les prises de sang, « Moi, je suis restée dans la salle de réanimation, avec Guy Turcotte, tout le reste de l'après-midi. Il s'est calmé tout seul, je lui ai rien donné pour

l'aider à se calmer, mais à ce stade, on ne savait pas
ce qu'il avait pris », et elle ajoute qu'elle est allée
le reconduire en ambulance à Sacré-Coeur et qu'elle est
allée le reconduire en ambulance à Sacré-Coeur et
qu'elle est revenue à son hôpital, vers dix-neuf heures
(19 h 00) le soir.

On revient aux prises de sang. « Vous faites quoi
avec Guy Turcotte? », on est toujours en chef. « Je
faisais mes notes, je lui ai parti le soluté. J'étais
auprès de lui, il me tenait la main, il ne voulait pas
que je le quitte ». « Est-ce qu'il vous parlait? ».
« Oui ». « Est-ce qu'il a dit autre chose que ce qu'il
vous a dit, concernant les soins? » « Oui, la docteure
Chartrand voulait savoir ce qu'il avait pris. Il
refusait de répondre. On a fait un
électrocardiogramme. Il a demandé à voir son électro.
On a fait un astrup plus tard, une analyse du gaz
capillaire, des échanges gazeux. Il a demandé ses
résultats. Il demandait spécifiquement de combien
était son PH à la docteure Chartrand ». « Qu'est-ce
qu'elle lui a répondu? ». « Je ne le sais pas ».

« Par la suite, vers quatorze heures trente
(14 h 30), la docteure Chartrand est venue dans la
salle de réanimation et lui demande : « Qu'est-ce que
tu as pris, Guy, dis-moi ce que tu as pris ». Il avoue

qu'il a pris du lave-glace. J'ai dû procéder à
d'autres prises de sang, d'autres prises de sang pour
le lave-glace pour qu'on puisse les doser au
laboratoire. Il continue à dire qu'il ne veut pas de
soins, il continue à dire qu'il veut qu'on le laisse
mourir, qu'on l'installe dans le corridor, qu'on le
traite comme n'importe qui. Il m'a regardée et il m'a
dit qu'il avait tué ses enfants, car il refusait qu'ils
souffrent de la séparation. Qu'il aimait Isabelle
Gaston comme un fou, qu'il lui avait tout donné et il
comprenait pas pourquoi elle était partie. Il a parlé
de ses parents, qu'il les aimait : « Dis à mes parents
que je les aime » ».

Par la suite, les résultats des bilans sont entrés,
la docteure Chartrand est venue me voir et on a dû
préparer une solution anti-lave-glace que j'ai débutée
vers quinze heures (15 h 00), quinze heures quinze
(15 h 15) ». Vous savez ce que c'est, le curieux et
paradoxal remède contre une intoxication au méthanol,
c'est de *shooter* quelqu'un à l'éthanol.

Mais il y a une richesse dans ce que je viens de
vous dire qui, je vous le souhaite et je vous le
demande, devrait nourrir vos réflexions. Il parle à
quelqu'un dont il tient la main, puis qu'il veut pas la
laisser partir. Il parle à Chantal Duhamel. Il y a

une policière qui est dans la salle. Ça vous donne une
idée, elle était déjà dans l'ambulance. Ça vous donne
une idée à quel point cet homme-là était par grand pans
de sa réalité, à l'Hôpital de Saint-Jérôme, coupé de
son environnement, insensible à son environnement.
Recroquevillé et épouvanté par sa souffrance et par ce
qu'il avait acquis la conviction d'avoir fait aux êtres
qu'il aimait le plus sur la terre. C'est quand même
pas banal.

Toujours en chef. « Est-ce que Guy Turcotte a
prononcé d'autres paroles? Vous avez mentionné qu'il
aimait sa femme. Est-ce qu'il a dit autre chose? ».
« Il voulait juste », c'est Chantal Duhamel qui
répond : « Il voulait juste libérer les enfants pour
qu'ils ne souffrent pas de la séparation. « Je ne veux
pas qu'ils souffrent » ». « En aucun temps, n'a-t-il
menacé Isabelle Gaston? ». « Il criait, au contraire :
« Je l'aime, je l'aime, Isabelle, je l'aime ». Par la
suite, nous avons débuté la perfusion d'alcool vers
quinze heures quinze (15 h 15) ».

« Alors, après la perfusion d'alcool, son
comportement est devenu celui d'un gars carrément
chaud, chaud à l'éthanol. Il parlait fort, langage
empâté, comme une personne en état d'ébriété, parlait,
il y avait pas de retenue relativement à certaines de

ses relations ». Vous savez, à un moment donné, il va
parler de l'infirmier, il va dire : « Je l'hais » puis
c'est à la docteure Chartrand qu'il va parler de ça,
parce que Claude, il aimait, les femmes l'aimaient
trop. Des idioties qu'on dit quand on est passé un
certain cap, dans un état d'ébriété provoqué par un
ajout à ce qu'on a déjà, qui est de l'éthanol.

Avant la perfusion, dit madame Duhamel : « C'est un
homme en détresse qui pleurait, qui disait aimer
Isabelle Gaston. Il parlait du PH et il disait qu'il
avait tué ses enfants pour les libérer. Quand je lui
disais que je ne pouvais pas lui donner son résultat de
PH, il protestait ». « Avez-vous été témoin de paroles
dites à d'autres personnes avant la perfusion? ».
« Comme j'ai passé la journée avec, oui, je l'ai
entendu. Il a dit avoir tué ses enfants. Il a dit
qu'il avait pris un couteau ».

Et finalement : « Le lave-glace, il ne l'a pas
mentionné avant quatorze heures trente (14 h 30), plus
ou moins, mais il hurlait : « J'ai tué mes enfants,
laissez-moi tranquille » ». « A-t-il dit d'autres
choses, avez-vous en mémoire le fait qu'il ait dit
d'autres choses? » « Non ». « On lui a expliqué avant
de lui donner la perfusion d'alcool. Il a demandé
clairement à Chartrand : « Dis-moi mes résultats ».

Elle lui a dit ses résultats. Chartrand lui a dit :
« Guy, je dois partir la perfusion, tu le sais ». Et
quand je dis Chartrand, je parle de la docteure
Chartrand et c'est pas un manque de respect, excusez-
moi, là. « Il ne voulait pas, j'ai débuté la
perfusion ». On lui parle du transfert. Il refusait
toujours le transfert. On lui a expliqué pourquoi on
devait le transférer à Montréal ».

Et finalement, dans l'ambulance, il s'est comme
endormi. Lorsqu'il est arrivé à Montréal, ne respirait
pas beaucoup, il a d'ailleurs été intubé à Sacré-Coeur.

Alors, donc, passons maintenant à ce qui ressort du
contre-interrogatoire. « Aux environs de quatorze
heures trente (14 h 30), quinze heures (15 h 00), la
docteure Chartrand s'entretient avec Guy Turcotte sur
les résultats des tests sanguins concernant la présence
ou l'absence de Tylénol et il était manifeste, dans les
résultats, qu'il n'y avait pas de Tylénol dans le sang
de ce monsieur. Il finit par dire... », dit Chantal
Duhamel qui était présente, « ... qu'il a pris du lave-
glace ». « Oui, il aurait mentionné en votre présence
qu'il avait pris du lave-glace, environ deux (2) litres
la veille, vers vingt heures (20 h 00)? ». La réponse,
c'est oui. « S'agit-il de propos tenus par Guy
Turcotte? » « Oui ».

Et, par la suite, dans les semaines précédentes au 1
vingt et un (21) février deux mille neuf (2009), elle 2
est questionnée sur les occasions qu'elle avait eues de 3
rencontrer le docteur Turcotte. Elle dit qu'elle le 4
voyait souvent, qu'il descendait faire ses 5
consultations à l'urgence et cette femme, qui a sept 6
(7) années d'ancienneté à l'Hôpital de Saint-Jérôme et 7
dix-huit (18) années dans la profession d'infirmière, 8
dit : « Vous étiez à l'urgence, aurais-je raison de 9
dire que Guy Turcotte, dans ses relations avec les 10
patients, les médecins, était exemplaire? ». Réponse : 11
« Tout à fait d'accord avec vous ». « Dans ses 12
relations avec le personnel, était-il un homme 13
généreux, ouvert, dynamique? ». « Un médecin 14
parfait », dit Chantal Duhamel, « pour une infirmière, 15
oui, je suis tout à fait d'accord avec vous ». « Un 16
homme actif qui voulait améliorer, dans sa spécialité, 17
les traitements offerts aux patients? ». « Oui ». 18
« Fondateur, avec d'autres personnes, d'un segment 19
particulier relevant de la cardiologie, en deux mille 20
sept (2007), deux mille huit (2008)? ». « En effet, il 21
a ouvert le département d'insuffisance cardiaque, entre 22
autres, avec Claude Girard, l'infirmier ». « Était-il 23
fonctionnel en février deux mille neuf (2009)? ». 24
« Oui ». « Dans la semaine qui précède le vingt et un 25

(21), avez-vous eu l'occasion de voir Guy Turcotte à l'urgence ou ailleurs? À l'urgence, le jour même, la veille, entre autres, à d'autres moments? ». Question. La réponse : « Le vendredi, je me souviens, parce que j'ai eu affaire avec lui ». « Le vendredi, il était comment quand vous le rencontrez sur le plan professionnel? ». « Égal à lui-même, gentil, posé, souriant, calme ». « Le même homme que vous connaissiez? » « Presque. Un peu de tristesse dans les yeux, on savait que la séparation était faite. Toujours souriant mais un peu plus effacé qu'il ne l'était avant ». « Un peu moins expansif? ». « C'est ça ». « Est-ce que vous aviez de l'information qui vous disait que la séparation durait déjà depuis quelques semaines? ». Réponse : « C'est exact ».

Le tableau que je vous suggère de retenir de ce que madame Duhamel a dit, est, pour l'essentiel, le suivant : un homme en détresse, qui s'appelle, qui s'identifie, alors qu'il est dans son hôpital, du nom de son ex-conjointe, qui crie, sans aucune retenue, qu'il a tué ses enfants et qu'il est un criminel et qui hurle l'amour à l'indicatif présent, si je me fie à ce que madame Duhamel a dit, pour Isabelle Gaston. Première (1^{re}) facette et manifestement, deuxième (2^e) facette, quelqu'un qui, bien que ne se rappelant

absolument pas de ça, continue à tout faire pour mourir. Hein? C'est clair. Il veut, - la docteure Chartrand va le dire, là, il braillait parce que son PH et ses bicarbonates ne répondaient pas vraisemblablement à ses attentes, en d'autres termes : je ne mourrai pas. Il est désespéré de ne pas mourir, aussi fou que ça puisse sembler.

Et finalement, l'autre aspect important, un bon gars, une bonne personne, un professionnel de la médecine, comme on souhaiterait tous en rencontrer sur notre chemin. Mais, manifestement, un gars où les gens qui le connaissaient bien pouvait percevoir ce que vous et moi n'aurions pas perçu si on l'avait rencontré, mais qui sont autant d'indicateurs de ce qui a été décrit comme un épisode dépressif, dont l'intensité, dont les stressseurs s'accumulaient les uns aux autres.

Parlons très rapidement de madame Guylaine Paquin. « Un préposé aux bénéficiaires... », Denis Sauvé, qu'on n'a pas entendu « ... est venu dans la porte du garage, me disant de rentrer immédiatement à l'intérieur. Ça semblait tragique. Je suis entrée et en entrant dans le garage, j'ai vu les deux (2) ambulanciers atterrés qui pleuraient et qui tournaient autour de l'ambulance. Et je me suis dirigée vers eux et j'ai demandé d'expliquer ce qui se passait. Ils me l'ont expliqué.

J'ai réussi à voir le nom sur le papier ambulancier,
parce que l'ambulancier ne voulait pas me dire qui
était ledit patient parce que sa femme travaillait dans
l'hôpital ».

Alors, quand le docteur Faucher va prétendre qu'il
était suffisamment conscient pour tenter de cacher son
nom, hum, dans son hôpital, vous vous rappellerez que
d'après madame Paquin, infirmière responsable de
l'urgence, c'est les ambulanciers qui voulaient pas
donner son nom. C'est le souvenir qu'elle garde, hein.
« Je voulais savoir c'était qui, pour protéger cette
personne. En me penchant, je vois le nom de Guy
Turcotte sur le papier, alors, je me suis dit que la
personne que j'avais vue, en tirant le rideau, était
bel et bien Guy Turcotte, notre collègue de travail ».
« Quel était son état? ». « Il pleurait et disait :
« Elle avait tout ce qu'elle voulait. Elle faisait
tout ce qu'elle voulait et voyageait comme elle
voulait » ». Et il semble que c'est quelque chose que
monsieur Turcotte répétait, ces trois (3) phrases :
« Elle avait tout ce qu'elle voulait. Elle faisait
tout ce qu'elle voulait, et voyageait comme elle
voulait ».

Mon collègue vient d'attirer mon attention sur le
fait que, en se dirigeant vers l'extérieur, madame

Paquin qui voulait, si ma mémoire est bonne, fumer, 1
s'est dit que la personne ressemblait à Guy Turcotte 2
mais qu'elle avait enlevé ça de sa mémoire, puisque, 3
disait-elle, c'est impossible. 4

Et c'est impossible, c'est vrai que ça a une 5
signification importante. Il y a pas grand monde qui 6
pouvait imaginer que Guy Turcotte ferait mal à ses 7
enfants. En fait, il y avait personne, même pas sa 8
femme. Ça doit bien vouloir dire quelque chose. 9

Parlons maintenant, rapidement, de madame Josée 10
Guillemette. Très intéressant, Josée Guillemette, 11
pourtant le docteur Turcotte a dit qu'il ne la 12
connaissait pas beaucoup, et elle est arrivée là pour 13
donner un peu de repos, de recul à Chantal Duhamel. 14
Hum? 15

« Y a-t-il eu des échanges entre vous et le 16
patient? ». « Minimaux, Guy Turcotte était silencieux, 17
les yeux clos, calme, dans une pièce et il y avait le 18
préposé Gagnon qui était présent et un agent de 19
police », Caroline Thibault. C'est pas elle qui dit 20
ça, c'est moi qui vous rappelle que c'est Caroline 21
Thibault. « Avez-vous été témoin de choses 22
particulières? ». « Trente (30) minutes plus tard, Guy 23
Turcotte a dit : « Ça a pas de bon sens, ce qui est 24
arrivé ». Ça a pas de bon sens ce qui est arrivé. 25

Stéphane Gagnon était à sa droite ». Et, question qui 1
lui est posée : « À prime abord, il s'adressait à 2
qui? ». C'est important, ça : ça n'a pas de bon sens, 3
ce qui est arrivé, à qui s'adresse-t-il? À Gagnon? 4
Madame vous dit : « Je ne suis pas certaine qu'il 5
s'adressait à quelqu'un en particulier ». C'est, je 6
vous le soumetts, intéressant. Voici une personne qui 7
ne parle à personne en particulier et qui marmonne ou 8
qui exprime que ça n'a pas de bon sens ce qui est 9
arrivé. Ça en a même pas de bon sens pour lui, ça n'a 10
pas de sens pour lui, c'est insensé. Insensé. Ça l'a 11
pas empêché de dire : « J'ai tué mes enfants, je suis 12
un criminel ». Ça ne lui rentre pas dans le cerveau, 13
ça n'a pas de sens ce qui est arrivé. 14

« Là, monsieur Gagnon lui a demandé ce qui est 15
arrivé. Monsieur Turcotte a dit : « J'ai tué mes 16
enfants ». Le préposé a demandé comment. Avec un 17
couteau. Il lui a demandé quand. Il aurait répondu : 18
« Hier soir, vers huit heures (8 h 00) ». « Puis 19
l'assistante infirmière-chef de jour est entrée dans la 20
pièce, comme je lui ai mentionné que des questions à ce 21
sujet-là étaient en train de se poser et qui n'avaient 22
pas de rapport avec les soins, je lui ai demandé, comme 23
supérieure immédiate du préposé, de lui faire cesser 24
les questions. L'assistante a demandé à Gagnon 25

d'arrêter ses questions et Gagnon a obtempéré ». Quand
je dis Gagnon, c'est pas (inaudible), monsieur Gagnon.
Je voudrais que si j'utilise le nom de famille d'une
personne, que vous ne perceviez pas ça comme un manque
de respect, s'il vous plaît.

Parlons maintenant de la docteure Marie-Pierre
Chartrand. Une personne qui, dans cette affaire-là, à
mon avis, est une personne importante. D'abord, dans
les quelques premières questions qui lui sont posées
par la poursuite, elle dira : « On ne sait pas
exactement dans quel état la personne sera. Les
ambulanciers nous avaient dit qu'il était semi-
conscient. J'attendais dans la salle de réanimation
avec l'équipe. Je l'ai vu au moment où les
ambulanciers ont entré, sur sa civière d'ambulance,
avec la civière d'ambulance dans la salle de
réanimation. En fait, il est encore sur la civière des
ambulanciers. Les ambulanciers rentrent leur civière
dans la salle et le transfert de civière se fait dans
cette salle ». « Quand vous rendez-vous compte que
c'est un de vos collègues de travail? ». « Quand il
est rentré, je pense qu'on a tous eu quelques secondes
de déni, en se disant : voyons, ça ne peut pas être
lui, ça ne peut pas être Guy. Mais, tout de suite,
quand il est entré, on l'a tous reconnu ».

Éventuellement, vous mettrez ça en apposition avec
ce que le docteur Faucher a dit sur ce point précis.
« Voulez-vous nous expliquer la démarche que vous avez
prise et les échanges que vous avez eus avec Guy
Turcotte? ». « Les ambulanciers avaient dit d'avance
que c'était une intoxication, qu'il avait consommé des
substances pour tenter de s'enlever la vie. Donc, je
lui ai posé des questions dans ce sens-là, en lui
demandant : « Qu'est-ce que tu as pris? ». Il me
répond qu'il a pris des Tylénol, seulement des Tylénol.
Quand je lui ai demandé combien il en avait pris, il
m'a répondu : « Aucune idée », puis il m'a dit qu'il
avait pris des Tylénol vers quatre heures (4 h 00) du
matin. Quand je lui ai demandé s'il avait pris autre
chose, de l'alcool ou autres produits. Il m'a répondu
qu'il n'avait rien pris d'autre. Initialement, il m'a
confondue avec une autre collègue qui a mon âge, il
m'appelait Mélissa initialement, mais quand j'ai enlevé
mon masque et mes lunettes, parce que plus tard, on a
vu qu'il n'était pas un danger pour nous, on a laissé
tomber notre équipement de protection. Là, il m'a
reconnue et il m'a appelée Marie-Pierre ».

Rappelez-vous de ça, quand on examinera, plus tard,
le témoignage de Guy Turcotte, parce qu'à un moment
donné, Turcotte dira : « Saint-Jérôme, c'est le désert,

ça n'existe pas dans ma tête. Je ne savais pas que
j'étais passé par Saint-Jérôme », et parmi les choses
qu'il a gardées, une seule, d'après moi, c'est la
seule, une seule chose : le visage de Marie-Pierre
Chartrand, un de ses souvenirs qui est resté dans sa
mémoire, et qui validait le fait qu'il était passé par
Saint-Jérôme, bien que lui ne se rappelait absolument
pas d'être passé par là et qu'il vous a dit que c'est
moi, au téléphone, pendant qu'il était à Pinel, qui lui
a annoncé qu'il était passé par Saint-Jérôme, au mois
d'avril. C'est quand même quelque chose. Et, là, dit-
il : « J'ai vu ce visage ». Marie-Pierre Chartrand.

« On a fait... », dit-elle, « ... ce qu'on appelle
un bilan d'intoxication et ça comporte des prises de
sang, l'électrocardiogramme et idéalement, un test
d'urine à la recherche de drogues de rue et je pense
qu'il n'a pas uriné pendant son séjour chez nous. On
n'a pas eu accès à ce résultat. On lui installe un
soluté dans le but de pouvoir lui donner des
médicaments, si on en a besoin. Les infirmières qui
ont fait des prises de sang, je leur ai donné l'ordre,
on a donc fait un bilan d'intoxication, on vérifie la
formule sanguine, la fonction des reins, l'urée, la
créatinine, les électrolytes, le sodium, le potassium
dans le sang, on vérifie s'il y a présence de Tylénol,

d'aspirine, on vérifie le taux d'acidité, le test que
l'on appelle un astrup ou un gaz capillaire pour
vérifier le PH du sang ». « Et est-ce que vous étiez
présente quand cette prise de sang a été faite? ».

Réponse, oui. « Comment monsieur Turcotte a-t-il réagi
à cette prise de sang? ». « Il nous avait déjà dit
qu'il avait pas besoin de prise de sang, pas besoin
d'intervention, car il avait seulement pris des
Tylénol. Mais spécifiquement, au moment de cette prise
de sang, il a vraiment insisté en disant que je faisais
ça pour rien, que ça n'était pas utile pour une
intoxication aux Tylénol, que ça servait à rien de
s'acharner sur lui, mais... », dit Marie-Pierre
Chartrand, « ... je trouvais que pendant cette prise de
sang, il insistait plus que dans le reste de
l'intervention en général ». C'est sûr, il voulait
mourir. Ça l'a pas lâché. Il voulait mourir et vous
allez voir, plus tard, comment Marie-Pierre Chartrand
confirme cela.

« Pendant votre intervention... », question, « ...
est-ce qu'il y a eu d'autres verbalisations de Guy
Turcotte? ». « Oui, c'est sûr que, initialement, il me
demandait de le laisser mourir, il nous disait d'aller
voir d'autres patients plus importants. Que j'avais
des patients plus importants que lui à aller voir. Et

il me disait que sa vie était finie, que c'était 1
effrayant, dégueulasse, ce qu'il avait fait à ses 2
enfants. Il disait qu'il aimait ses enfants. Que 3
c'était un bon papa. Il m'a dit de dire à ses parents 4
et à sa soeur Annie qu'il les aimait. Il s'est excusé 5
au personnel de nous faire vivre ça, disant que c'était 6
chien de nous faire vivre ça à nous ». C'est beaucoup 7
d'information, mesdames et messieurs, ça. Beaucoup 8
d'informations. Et je vous sou mets que ces 9
informations-là, elles tiennent au fait que le vingt et 10
un (21), quand on l'a littéralement extirpé de la mort 11
pour le ramener à son cauchemar, il disait que c'était 12
effrayant, que c'était dégueulasse ce qu'il a fait à 13
ses enfants. Parce qu'il les avait ces maudits *flashes* 14
tatoués dans la tête, dont il était pas capable de se 15
libérer et qui vont probablement, je dirais même 16
certainement, sans jouer au psychiatre de quinze cennes 17
(15¢), là, le hanter pour le restant de sa vie, jusqu'à 18
son dernier souffle. Un tueur de sang-froid, quelqu'un 19
qui veut se venger et qui considère que la vie de ses 20
enfants ne mérite pas de continuer, pour se venger, et 21
qui a donc l'intention de causer la mort de ses 22
enfants, ne s'exprimera pas de cette façon. 23

Parce que, rappelez-vous que dans ce qu'on a appelé 24
les filicides, il y a des filicides avec intention, et 25

d'autres, sans intention. 1

On lui pose la question suivante, à la docteure 2
Marie-Pierre Chartrand : « Une fois que vous avez reçu 3
les résultats de tests, qu'est-ce que vous faites avec 4
ça? ». « Je me suis rendu compte... », dit Marie- 5
Pierre Chartrand, « ... que les résultats des tests ne 6
concordaient pas avec ce qu'il m'avait dit. Aucune 7
trace de Tylénol dans le sang. Il y avait, ce qu'on 8
appelle, une acidose métabolique. Le PH de son sang 9
était trop bas, c'est quelque chose qui est sérieux et 10
qui peut être causé par certaines intoxications, 11
justement, ce qui fait qu'il fallait un peu chercher la 12
cause de cette trouvaille-là. J'ai appelé le Centre 13
anti-poison en premier, parce que je ne m'attendais pas 14
à avoir une réponse de Guy Turcotte. Je m'étais rendu 15
compte qu'il m'avait menti pour le Tylénol, je ne 16
m'attendais pas à avoir une réponse franche et sincère 17
de sa part, donc, j'ai appelé au Centre anti-poison 18
pour leur en parler, en suspectant probablement une 19
intoxication au méthanol ou à l'éthylène glycol, 20
produit qu'on retrouve dans le lave-glace, dans le 21
combustible à fondue, par exemple. Puis, je voulais 22
avoir leur avis là-dessus. Eux étaient d'accord avec 23
moi, les gens du Centre anti-poison, que c'était 24
suspect, m'ont recommandé de faire des tests 25

supplémentaires, dont un dosage de méthanol et
d'éthylène glycol. Je suis donc, après avoir parlé aux
gens du Centre anti-poison, retournée voir Guy
Turcotte. Écoute, j'ai vu tes prises de sang, il y a
pas de Tylénol dans ton sang. Tu as une acidose
métabolique. Comme je sais qu'il est médecin, je ne
lui ai pas traduit en langage familier. Tu m'as menti.
Qu'est-ce que tu as pris? Il a répondu : « Je vais te
le dire si tu me donnes mes résultats ». Il voulait
savoir son PH, je lui ai répondu, il est sept point
vingt-sept (7.27) », puis il m'a répondu : « Mes BIC
sont à combien? ».

C'est quoi, les BIC, rappelez-vous-les, là, le
docteur Léonard nous l'a dit, ce sont les tampons qui
vont servir de protecteur contre une invasion, au
début, de formaldéhyde qui se transforme rapidement en
acide formique. Et les tampons vont absorber jusqu'à
ce qu'ils ne puissent plus absorber et, là, c'est la
création *non stop* d'acide formique et ça peut être
aussi rapidement qu'une heure, et dans certains cas,
plusieurs heures plus tard.

Il veut savoir à combien sont ses bicarbonates. En
d'autres termes, c'est-tu assez avancé pour que je
puisse mourir?

La docteure Chartrand dit qu'ils étaient à treize

(13) sur cette prise de sang, ce qui est bas, ce qui va
avec le genre de trouvailles qu'on voit avec une
intoxication, avec un alcool toxique comme le méthanol.
Et effectivement, elle donne une explication médicale
qui ressemble à celle que nous avons entendue de la
bouche du docteur Léonard : les bicarbonates sont une
substance dans le sang que notre corps utilise pour
contrôler le PH, quand on prend une substance acide et
les alcools toxiques sont métabolisés en acides, les
bicarbonates vont compenser pour ces acides et vont
diminuer dans le sang.

« À quelle heure êtes-vous retournée voir Guy
Turcotte? ». « Il était quatorze heures trente
(14 h 30). Quand je lui ai mentionné son PH, il s'est
mis à pleurer. C'est une réaction qui m'a un petit peu
surprise, il était plutôt calme avant que je lui
mentionne le PH. Je lui ai donné son PH, ses
bicarbonates. Il m'a dit qu'il avait pris environ deux
(2) litres de lave-glace vers vingt heures (20 h 00),
la veille ». « Est-ce qu'il vous a dit autre chose? ».
Je lui ai demandé : « C'est tout, as-tu pris autre
chose? ». Il m'a dit que non, il n'avait pas pris
d'autre chose ». « Est-ce que vous avez remarqué un
changement entre l'intervention de douze heures trente
(12 h 30) et de douze heures quarante (12 h 40)? ».

« Oui. Il était peut-être un peu plus endormi. Je l'aurais mis à quatorze (14) sur l'échelle de oma, tout simplement parce qu'il a fallu que je lui parle pour qu'il ouvre les yeux. Donc, quand on le laissait tranquille, quand on ne lui parlait pas, qu'on ne le stimulait pas, il finissait par s'endormir, mais il était tout à fait réveillable et quand on le réveillait, il se réveillait et il nous parlait ».

Pourquoi est-ce que je vous cite cela au long? Parce que madame Chartrand n'est pas la seule à dire que cette personne-là avait tendance à s'assoupir, à s'endormir, bien qu'il était mobilisable et réveillable. Et rappelez-vous que l'échelle de Glasgow n'est pas une échelle psychiatrique, c'est une échelle neurologique et que ça n'est pas un état de conscience au sens où la psychiatrie entend conscience. Excellent pour les salles d'urgence, excellent pour les traumatismes crâniens, excellent pour un certain nombre de raisons, c'est une échelle de Coma.

Alors, donc, on commence la perfusion en éthanol, et questionnée par ma consœur, la docteure Chartrand dit : « Quand il y a une urgence, quand l'intégrité du patient est en danger, étant donné que l'intoxication méthanol peut rendre aveugle, il n'est pas nécessaire.. », dit-elle, « ... d'avoir une

autorisation. Lui était en état conscient, pas
nécessaire d'avoir une autorisation, lui était en état
conscient, mais vu la crise, il me demandait de le
laisser mourir, mais pour moi, ça n'était pas un refus
de traitement valide, donc, j'ai fait le choix de le
soigner malgré lui ».

Et elle a eu raison. La question n'est pas de
savoir si Marie-Pierre Chartrand a bien agi, la
docteure Bourget dit qu'elle aurait fait la même chose,
et que dans les hôpitaux du Québec, nonobstant le fait
que nous avons tous et chacun d'entre nous le droit de
refuser un traitement, elle a eu raison. Mais si elle
a eu raison, manifestement, bien que conscient, bien
qu'orienté apparemment, cette personne-là était en
détresse, était incapable, d'après la docteure
Chartrand, de signer un refus de traitement. C'est
important de se le rappeler. D'ailleurs, Marie-Pierre
Chartrand dira : « Il était en détresse psychologique,
il avait tué ses enfants. Sa vie était fini. La
plupart des gens auraient pensé la même chose. Il
m'apparaissait qu'il fallait une évaluation
psychiatrique détaillée avant de le laisser évoluer
sans le traiter, il était urgent d'agir ».

En contre-interrogatoire, la docteure Chartrand dit
une chose intéressante. Elle en dit plusieurs même,

celle-ci, la première (1^{re}). « En ma présence, Stéphane 1
Gagnon lui a un peu parlé. Il était un peu plus en 2
retrait. Ça s'est surtout passé entre Chantal Duhamel 3
et Guy Turcotte. Il lui a pris sa main en lui disant 4
qu'il était content que ce soit elle. Je me souviens 5
qu'il a dit que, je cite, c'était dégueulasse. Et je 6
recite, qu'il aimait ses enfants. C'est dégueulasse et 7
j'aimais mes enfants ». 8

C'est un autre de ces ingrédients pour nourrir 9
votre réflexion relativement à l'état d'esprit de la 10
veille. 11

Vous pourrez, si vous le souhaitez, regarder la 12
pièce D-3 qui était la pièce EP-3 à l'enquête 13
préliminaire, qui est le dossier médical des notes qui 14
ont été prises et une question lui est posée, en 15
contre-interrogatoire, qui est la suivante : « Est-il 16
dans votre expérience, que c'est un phénomène fréquent 17
que les personnes suicidaires tentent de leurrer les 18
médecins? ». Hum? La réponse, si vous vous posez 19
encore la question de savoir si cet homme-là voulait 20
vraiment mourir, le vingt (20), la réponse de la 21
docteure Chartrand est la suivante : « Oui, plus ils 22
veulent mourir, plus ils cachent des choses ». C'est 23
pas Turcotte qui l'a dit, c'est Marie-Pierre Chartrand. 24

Une autre verbalisation que la docteure Chartrand 25

a faite en contre-interrogatoire, qui mérite 1
certainement votre intérêt, est la suivante : « Je ne 2
voulais pas que ça soit lui, ça se pouvait pas et... », 3
dit-elle, « ... s'il vous plaît, dites-moi qu'il a un 4
frère jumeau ». Ça aussi, c'est un autre indice de qui 5
était Guy Turcotte, avant le vingt et un (21) février. 6

Autre chose intéressante : « Vous nous avez dit que 7
le PH n'a pas été modifié sensiblement entre les deux 8
(2) examens? ». Vous savez, là, il y a deux (2) 9
prélèvements sanguins, un à douze vingt-sept (12 h 27) 10
puis l'autre à quatorze heures quarante-huit (14 h 48), 11
si ma mémoire est bonne, ou quatorze heures quarante- 12
deux (14 h 42). « Mais ce qui vous avait inquiétée, 13
était la diminution des ions bicarbonates. Est-ce que 14
c'est la même chose? ». « Oui, c'est-à-dire qu'ils 15
sont passés de treize virgule six (13,6) à onze (11) 16
quelque chose, je sais que c'est à onze (11) quelque 17
chose », dit-elle. 18

J'attire votre attention sur ce texte-là, c'est-à- 19
dire son témoignage à l'enquête préliminaire, dit- 20
elle : « Ce que j'avais dit, c'est que le test de gaz 21
capillaire fait à deux (2) reprises, douze heures 22
vingt-sept (12 h 27), environ deux heures sept 23
(2 h 07), PH à sept vingt-huit (7,28), par contre, les 24
ions, il y avait donc au premier (1^{er}) test, sept vingt- 25

sept (7,27) puis au deuxième (2^e), sept vingt-huit
(7,28). Par contre, les ions avaient diminué et le CO₂
avait diminué de façon importante, ça suggérait une
intoxication en train de progresser. « Le PCO₂ et la
baisse des bicarbonates, c'est quelque chose
d'inquiétant? ». « Oui, c'est la signature d'une
progression de l'intoxication ».

La docteure Chartrand indique également, à une
question qui était la suivante : « Plus l'acidose
avance, plus les séquelles peuvent être graves? ». La
réponse, c'est : « Les séquelles ne vont pas toujours
avec le degré de l'acidose. On peut perdre la vue avec
une acidose qui n'est pas claire ». Ce qui, je vous le
soumets, et vous allez voir qu'il y en a bien d'autres
éléments qui nous permettent de penser ça, qu'on ne
badine pas avec cette substance, c'est une
écoeuranterie innommable. C'est un poison violent.
Vous le savez, on le verra tantôt, Anne-Marie Faucher
dit que ça prend une toute petite quantité et que sans
soins, on crève comme des rats. C'est pas banal de
boire, que ça soit cinq cents (500) millilitres, que ça
soit un (1) litre, que ça soit deux (2) litres, que ça
soit plus, de cette substance-là.

Alors, questionnée : « Dans ce cas-là, le bilan
sanguin a-t-il confirmé que Guy Turcotte avait consommé

de l'alcool méthylique? ». Vous la trouverez pas, vous
le savez, la réponse, dans le dossier de Saint-Jérôme,
parce qu'elle n'est jamais venue, la réponse.
Pourquoi? Parce qu'ils sont pas équipés pour faire ça,
ça s'en va à Sainte-Justine. Et on fait une analyse
sérique, pas une analyse comme c'est fait en sciences
judiciaires, par les toxicologues judiciaires.

Je reviendrai là-dessus, mais je vous en parle
parce que Marie-Pierre Chartrand parle de ça. Dit-
elle : « Le test de dosage du méthanol est fait à
Montréal. Dès qu'on suspecte sa présence, cependant,
on doit traiter cette situation sans attendre, car ça
serait trop long d'avoir le résultat. Non, on n'a pas
attendu, on a traité , parce que ce n'est pas comme la
mesure de l'alcool éthylique à l'Hôpital de Saint-
Jérôme, ils sont équipés comme dans tous les hôpitaux
du Québec pour mesurer le taux d'alcool éthylique dans
le sang, cependant, c'est Sainte-Justine qui fait ça et
qui nous faxe les résultats ». Dans ce cas-là, le fax
ne s'est jamais rendu à Saint-Jérôme, vous le
retrouverez jamais, quand bien même vous passeriez cinq
(5) heures à le chercher, ça a été envoyé à Sacré-
Coeur, on le sait, maintenant.

Alors, il a été transféré, comme vous le savez, à
l'Hôpital Sacré-Coeur, avec une escorte nursing et une

inhalothérapeute. Question : « Vous aviez des 1
inquiétudes pour une détresse respiratoire? ». « On 2
sait que parfois, ils vont vomir sans inhaler ». 3
« Est-ce que monsieur Turcotte a vomi pendant qu'il 4
était à l'hôpital? ». « Oui, et à plusieurs 5
reprises ». « Qu'est-ce que ça indique, le fait qu'une 6
personne vomisse? ». Très important de comprendre le 7
phénomène, parce qu'on sait que du vomi, il y en a, 8
regardez les photographies, là, c'est spectaculaire. 9
Qu'est-ce que ça indique? « Pas grand-chose... », dit- 10
elle, « ... mais le lave-glace, ça peut irriter 11
l'estomac ». Et il y avait un contexte émotif, ça se 12
peut que ces deux (2) facteurs aient pu contribuer au 13
fait qu'il avait encore des vomissements. 14

Page, - enfin, ça vous donne rien, j'allais vous 15
donner une page de mes notes, ça, c'est pas d'une très 16
grande utilité, excusez-moi. 17

LA COUR : 18

Bien, ça dépend. On peut partager les notes, peut- 19
être. 20

M^e PIERRE POUPART : 21

Alors, l'histoire avec l'infirmier, là, hum? « Je 22
n'aime pas Claude, je l'hais, car il est trop populaire 23
auprès des femmes ». Là, il est chaud, là, il est en 24
éthanol (inaudible), là. « Je l'hais, car les femmes 25

l'aiment trop ». « Vous n'étiez pas habituée à ce
genre de verbalisation quand Guy Turcotte était dans
son état normal? ». « Non ». « Et lui est-il arrivé,
en votre présence, de parler de ses enfants, à quel
point il les aimait, son fils, un petit garçon super
mais que son fils avait dix (10) ans ». Marie-Pierre
Chartrand, elle les connaît, les enfants, hein, dit-
elle. « La seule contradiction dans son discours, la
seule chose étonnante, pas vraie, pour le reste c'était
très cohérent, c'était une incohérence, celle-là, vous
connaissiez leur âge? ». « Oui, je les avais vus à
deux (2) ou trois (3) reprises, je ne pouvais pas dire
exactement ». « Vous êtes étonnée au point que vous
avez noté ça dans votre aide-mémoire », parce que
madame s'était constitué un aide-mémoire, n'est-ce pas?
Alors, la réponse, c'est oui. « Au moment où vous
entendez ces propos, la policière est-elle dans la
salle? ». « Oui, la policière est restée au chevet,
tout du long ».

Et pourtant, vous verrez pas ça dans les notes de
madame Thibault, on va les regarder tantôt, c'est la
pièce P-9. Ça n'existe pas. Est-ce que ça été occulté
volontairement? Je ne crois pas, honnêtement, mais
puisque vous avez à décider, à reconstituer la trame
des événements, à partir de ce que vous considérerez

comme étant établi à votre satisfaction, je vous
souligne cela : Marie-Pierre Chartrand n'est pas la
seule personne qui va parler de cette aberration. Son
fils, qui est son meilleur ami et qui a dix (10) ans.
Il a pas dix (10) ans, Olivier, on le sait. Et s'il y
a quelqu'un qui le savait, c'est bien Guy Turcotte,
puisque c'était un de ses chéris.

Marie-Pierre Chartrand dit que Caroline Thibault
était discrète, qu'elle avait un carnet de notes,
qu'elle prenait des notes et qu'elle était immobile
dans un coin. « Était-elle présente au moment où il
vous a donné l'âge de son fils, soit dix (10) ans? ».
La réponse, c'est oui. Et je continue. « J'ai cru
comprendre, de votre témoignage, que pendant la
première (1^{re}) période, c'est-à-dire à partir de douze
heures trente (12 h 30) mettons, là, Guy Turcotte
verbalisait très souvent des choses à propos de ses
enfants ». Elle répond : « Il était en détresse par
rapport aux gestes posés à l'égard de ses enfants ».
« Y avait-il beaucoup de moments où il parlait du fait
qu'il les aimait? ». « Je me rappelle qu'il a dit
qu'il les aimait, qu'il était un bon papa, qu'il aimait
sa famille. Que lui, il préférait aller dehors plutôt
que jouer au Bakugan. Je ne savais pas, je sais, vous
savez, maintenant, ce qu'est le Bakugan ». Voici le

genre de verbalisation que cet homme-là tenait à Marie-
Pierre Chartrand. « J'aimais mieux aller jouer dehors
que de jouer au Bakugan et j'ai compris que c'était une
émission de télévision, un jeu de société ».

« Quelqu'un qui consomme un alcool quelconque va-t-il en ressentir les effets? ». Je m'adresse à une urgentologue, hein, là? « Certainement ». « Quelle que soit la sorte, dans tous les cas, le corps humain va être intoxiqué? », c'est la question. « Oui, les effets sur chacun peuvent varier, mais les alcools créent des effets ». Les alcools toxiques. « L'alcool éthylique est-il considéré comme étant toxique? ». « Dépendant de la quantité ». Je parle pas méthylique, j'ai parlé d'éthylique. Mais rappelez-vous, de toute façon, le docteur Léonard nous l'a dit, c'est un alcool. Et c'est un alcool qui a des effets d'alcool. On peut bien se chicaner sur le tiers, beaucoup moins, la demie, mais c'est un alcool et qui a des effets, donc, ibrieux, des effets qui provoquent la confusion, toutes sortes d'effets qu'on verra dans le détail plus tard.

Alors, donc, « L'alcool éthylique est-il considéré par vous, la médecin, comme étant toxique, dépendant de la quantité? ». « Oui, il a un effet que tout le monde connaît, aux urgences, on voit les effets avec des

quantités faramineuses d'ingérées et ça peut devenir
dangereux, même l'alcool éthylique ».

Vous vous rappellerez de la remarque que la Cour
avait fait, il regardait plus son verre de scotch de la
même façon maintenant, l'alcool éthylique est un alcool
toxique, sauf que notre corps métabolise mieux
l'acétone, donc, le vinaigre, que l'acide formique,
mais c'est un toxique.

À la reprise de l'après-midi, à treize heures
cinquante-neuf (13 h 59) : « En lien avec la dialyse,
est-il exact qu'il vous a dit qu'il ne voulait pas être
dialysé? ». « Oui, c'est lui qui en parle en
premier ». « Quand il vous a dit ça, il est en
pleurs? ». « Oui ». Pour nous situer, c'est vers
quatorze heures trente (14 h 30), dis-je, quand il m'a
dit qu'il avait pris du méthanol, il dit : « Je ne veux
pas être dialysé ».

Et je termine sur les éléments suivants : « Vous
connaissiez Guy Turcotte en tant que cardiologue, vous
l'aviez vu depuis deux mille sept (2007) agir en tant
que cardiologue. Est-il juste et honnête de dire que
cette personne était perçue comme un bon médecin? ».
« Oui ». « Comme quelqu'un qui avait une relation
correcte avec ses patients? ». « Oui ». « Est-ce que
dans ses fonctions, dis-je professionnelles, il

démontrait du calme et de l'assurance? ». « Oui ».

« Ai-je raison de dire que le Guy Turcotte que vous avez côtoyé, cette journée, n'avait plus les caractéristiques auxquelles vous étiez habituée? ».

« Oui, il était en détresse et il verbalisait à propos des actes commis ». « Il est arrivé, n'est-ce pas, à un moment donné que Guy Turcotte vous ait dit : « Marie-Pierre, lâche-moi, arrête de t'occuper de moi, je veux mourir, je suis lucide, je veux signer un formulaire de refus de traitement. Ton corridor déborde, va soigner du monde plus important que moi ».

Et elle dit également : « Tous les gens qui sont là pour une tentative de suicide, je considère qu'il aurait été impossible de trouver un psychiatre qui aurait laissé ce patient signer un formulaire de non-traitement ».

La docteure Chartrand répond ensuite à un certain nombre de questions par la Cour et à d'autres questions qui sont posées par celui qui vous parle.

« Dans le cas qui nous occupe, vous avez décidé qu'il y avait lieu de le traiter, que malgré sa conscience, sa lucidité, son contact préservé avec la réalité ambiante, cette personne était-il apte de prendre une décision pour elle-même? ». « Oui, car il était dans une situation de crise importante qui

pouvait faire que Guy Turcotte pensait que sa vie était
finie et ne valait plus la peine d'être vécue. C'est
quelque chose qu'on voit régulièrement dans des
situations de crise ». « Il vous arrive de recevoir
des personnes en urgence, des personnes en détresse
parce qu'elles ont été laissées, des deuils qui vont
faire que des gens sont en détresse, ils vont être
suicidaires? Vous allez intervenir, ne pas laisser
mourir et ces gens-là vont vous remercier, quinze (15)
jours après? ». « Oui ». « Dans ces cas, vous
intervenez pour sauver la vie des personnes? ». « Un
patient qui est suicidaire en général et qui a commis
une tentative de suicide va être pas mal dans n'importe
quelle urgence du Québec, traitée contre son gré,
jusqu'à ce qu'une évaluation psychiatrique soit
faite ». « Vous avez effectué un jugement clinique que
cette personne était inapte à prendre une décision au
niveau médical, pour la simple et bonne raison que
toute condition médicale qui peut fausser le jugement
de quelqu'un constitue, d'après vous, une situation
d'inaptitude? ». Ces mots-là n'ont pas été formulés de
cette manière pour rien. « Toute condition médicale
qui peut fausser le jugement de quelqu'un constitue,
d'après vous, une situation d'inaptitude? ». Pas
inaptitude à subir un procès, là, d'inaptitude à

prendre des décisions qui le concernent. « Médicale ou
situationnelle... », dit la médecin, « Oui ».

Plus tard, elle dira : « Pour vous, qu'est-ce que
c'est que la lucidité? », parce qu'elle a dit qu'il
était lucide, n'est-ce pas? « C'est une question
difficile, c'est quelqu'un qui a un bon contact avec la
réalité, qui est capable d'assimiler et de comprendre,
dont l'état n'est pas altéré par une situation
médicale ». Question : « Est-ce que monsieur était
apparemment lucide? ». « Oui ». « Nonobstant son
intoxication et sa détresse? ». « Oui, mais il était
incapable de faire un choix. Quand une personne refuse
un traitement, il faut s'assurer que c'est un choix
réfléchi, je suis sûre que si je l'avais soigné un (1)
mois avant, il aurait accepté le traitement ». « Est-
ce que, dans une dépression, on peut juger que la vie,
celle des autres, ne vaut pas la peine d'être vécue? ».
« La dépression est une maladie mentale, c'est une
perception qui peut arriver ». C'est pas une
psychiatre, mais c'est quelqu'un qui est habitué à
recevoir des gens en détresse.

Et je vous laisse là-dessus, je vais vous demander
de m'accorder une pause et je voudrais simplement que
vous vous rappeliez de ça. Il y a malheureusement des
êtres humains qui atteignent un tréfond de souffrances

telles qu'ils considèrent que non seulement la vie ne
vaut pas la peine d'être vécue, mais qui sont à ce
point affectés par leur dépression que dans leur
irrationalité, ils vont penser rendre service à
d'autres. Et on reprend tantôt.

LA COUR :

Alors, bonne pause, mesdames, messieurs.

LES MEMBRES DU JURY QUITTENT LE BANC À 10 h 47

HORS JURY

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

J'ai aucun commentaire, Monsieur le Juge.

LA COUR :

Très bien, alors quinze (15) minutes, merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE À 10 h 48

REPRISE DE L'AUDIENCE À 11 h 00

ÉCHANGES HORS DOSSIER ENTRE LES PARTIES

LES MEMBRES DU JURY PRENNENT LE BANC À 11 h 04

EN PRÉSENCE DU JURY

M^e PIERRE POUPART :

J'aimerais vous parler d'abord de Caroline Thibault
et vous rappeler que la pièce P-9 fait désormais partie
du dossier et qu'elle a fait l'objet d'une admission,
c'est-à-dire que les parties ont convenu, étant donné
les difficultés qu'avait madame Thibault, tant en chef
qu'en contre-interrogatoire, avec son témoignage, que

la meilleure façon de nous aider tous à savoir ce
qu'elle a fait, ce qu'elle a entendu, ce qu'elle dit
avoir entendu et retenu, bien, c'était de déposer cette
pièce, qui est son rapport dans lequel il y a plein de
choses. Et vous pourrez vous y référer, si vous le
souhaitez.

Ce que cette admission-là veut dire, ça n'est pas :
tout ce qui est là-dedans est la vérité, parce que vous
le savez, si vous êtes maître absolu des faits et que
vous pouvez décider de retenir ce que vous décidez non
capricieusement de retenir comme étant établi,
l'admission est une forme d'exception à cela au sens où
les parties s'entendent pour dire que tel fait est
prouvé. Ça va?

Pas nécessairement, je vous donne un exemple, si
nous admettons que si telle personne était venue rendre
témoignage, elle aurait dit que, - telle chose, ça ne
veut pas dire que vous êtes, - ça ne veut pas dire que
vous êtes obligés de considérer que cela est la vérité,
mais l'effet de cette admission, c'est de vous dire :
si telle personne était venue, elle aurait dit telle
chose. À vous d'évaluer la crédibilité de cette chose.

Mais il y a d'autres formes d'admission qui sont
des formes d'admission où on vous dit : « Regardez, là,
les parties vous disent que cela est et que vous pouvez

le considérer dans cette forme-là. Le Juge vous
donnera des directives précises là-dessus plus tard,
simplement pour vous rappeler que dans ce cas-là, vous
pouvez faire, mettre en apposition, en comparaison, la
pièce P-9 avec d'autres choses qui ont été dites par
d'autres témoins, ce que je vous ai déjà invité à
faire, mais ça, c'est quand même un document dont vous
pouvez vous inspirer, éventuellement, pour vous faire
l'opinion la plus précise possible sur l'état d'esprit
de la personne qui a été hospitalisée et surveillée par
cette personne, depuis le tout début, de l'ambulance
jusqu'à son départ, jusqu'à ce qu'en fait, ils partent
pour l'Hôpital Sacré-Coeur.

Bon, par exemple, à la page 8 de 9 de la pièce P-9,
vous verrez, à quinze heures treize (15 h 13), la note
suivante : « En s'adressant principalement au docteur
Chartrand et aux infirmières près de lui, il crie, à
haute voix dans son lit : « Je veux mourir, j'ai tout
fait pour mes enfants, j'aurais jamais dû les tuer,
j'ai tué mes enfants. Mes enfants sont
extraordinaires » ».

Une espèce de mélange entre l'indicatif présent et
d'autres temps de verbe qui, d'après madame, émanent de
la bouche de cette personne et on voit à quel point, me
semble-t-il, la personne qui tient ces propos si ils

ont été tenus, comme madame l'a indiqué dans la pièce 1
P-9, était confuse, perturbée, mélangeait tout et c'est 2
important que vous l'ayez en tête, parce qu'à un moment 3
donné, vous devrez considérer cela avec tout le reste, 4
pour vous faire une idée sur la seule et véritable 5
question de ce procès, qui est : quelle était 6
l'intention de Guy Turcotte et avait-il une intention 7
au sens où on entend ce mot en droit? 8

Une autre chose aussi qui a son intérêt, cette dame 9
note la présence d'une lacération sur le corps de 10
monsieur Turcotte. 11

Parlons maintenant de monsieur Harvey. Monsieur 12
Harvey dit bien des choses, mais il dit surtout une 13
affaire importante : c'est un sénior en scènes de crime 14
qui a à son actif, dit-il, une vingtaine de couvertures 15
de scènes majeures. Quelle est sa responsabilité? 16
C'est de prélever, d'identifier, de prélever, de faire 17
photographier pour la pérennité des choses que son 18
instinct d'enquêteur exige de lui. 19

Et donc, ça va donner la saisie de choses au rez- 20
de-chaussée, ça va donner des choses aussi 21
intéressantes, par exemple, qu'aucun des appareils de 22
téléphone ne porte de traces de sang. Et ça, très 23
important, très important. Mais c'est pas ce qu'on va 24
vous proposer. Mais si on veut vous proposer que ces 25

enfants-là sont morts avant le téléphone Marguerite
Fournier - Guy Turcotte, rappelez-vous qu'il y a pas de
sang sur les téléphones et donc, que ces enfants-là
sont certainement morts après le téléphone entre
Marguerite Fournier et Guy Turcotte.

Monsieur Harvey dira qu'au rez-de-chaussée, il y a
aucune substance biologique, au sous-sol non plus.
Monsieur Harvey examine le haut où, là, on le sait, cet
album P-2 le démontre abondamment, c'est hallucinant
tout ce qu'il y a là.

Il a fait saisir, pour qu'elles soient examinées,
un certain nombre de substances dont il dit que c'est
des vomissures, dont il dit que c'est des substrats
biologiques et, dit-il, à la photo 113, sur la table de
chevet, il y a un bouchon, un petit bouchon. Je vous
en ai parlé du bouchon, hier. Alors, il a fait
l'exercice de voir si ce bouchon allait sur le bidon de
lave-vitres qui était dans la salle d'eau principale à
l'étage et que ça fonctionnait très bien et, dit-il :
« On a pu maintenir le liquide », et « on », c'est
l'agent Daniel Fortin qui a fait ça en sa présence.

Il a saisi le bidon avec du liquide mauve à
l'intérieur, on voit ça à la photo 128 et ce qu'il nous
dit aussi, très important, sur ce bidon, à l'extérieur,
il y a du sang. Très important. Pourquoi? Parce que

d'abord et avant tout, la fonction de cet homme, comme
il le dira en contre-interrogatoire, c'est la
suivante, - la question que je lui pose est la
suivante : « Il est manifeste, monsieur, puisque vous
êtes un homme d'expérience, que vous allez prendre
toutes les précautions nécessaires pour ne pas
contaminer la preuve, exact? ». « Exact ». « Vous
allez éviter de manipuler des choses qui pourraient
être contaminées? ». « Exact ». « Par exemple, des
téléphones examinés, vous pouvez affirmer qu'il y a pas
de substance biologique dessus? ». « C'et exact,
lorsqu'il y a des substances, je le mentionne ».

Il y a pas de sang sur un quelconque objet dans la
mallette. La mallette, c'est la photo 142. Il y en a
d'autres, là, mais entre autres. Il vous raconte,
important, ça confirme des choses que vous savez, que
rien, dans la vie de cet homme-là, dans les heures qui
vont précéder la tragédie, n'est annonciateur de
quelque chose qui se trame où il va causer la mort de
ses enfants. Vous le savez, vous avez vu le vidéo,
vous le savez, il y a des factures, vous le savez, il
y a des films qui ont été sélectionnés par les enfants.
Vous le savez qu'il s'est choisi un film. On ne se
choisit pas un film, si on est en train de planifier la
mort de ses enfants. Vous le savez et d'ailleurs, même

le docteur Faucher, faut-il le souligner, a mentionné
dans son dernier rapport, on va l'examiner à satiété,
éventuellement, son dernier rapport, celui du vingt
(20) mai.

Mais je me rappelle, là, en vous parlant, qu'à un
moment donné, le docteur Faucher dit : « Il voulait
manifestement faire des choses agréables avec ses
enfants cette fin de semaine-là, il s'était acheté un
coffret avec les Cités d'Or. Ça lui rappelait son
enfance, puis il voulait partager ce souvenir d'enfance
avec ses petits. Est-ce là l'intention d'un assassin
qui a planifié et commis, de propos délibéré, le
meurtre de ses petits?

Une fois n'étant pas coutume, - je voulais vous
montrer la photo 114. Ça va? (Inaudible), on voit à
côté d'un (inaudible) un contenant quelconque, bon. On
aperçoit sur la table de chevet, une boîte de Kleenex,
le verre exhibé, le verre dans lequel, en passant, là,
il y a du lave-glace. Le verre qui est là, c'est du
lave-glace, pas du jus de fruits, là, et un bouchon,
celui qu'on retrouve sur la photo et que vous avez
vissé sur le bidon. « C'est l'agent Fortin... », dit
Harvey, « ... qui a vissé le bouchon. Et ça
fonctionnait... », dit-il, « ... parfaitement bien ».
« Dans toute la fouille que vous avez faite dans cette

maison... », je lui pose cette question-là, « ... avez-vous trouvé un quelconque autre bouchon? ». La réponse, c'est : « On peut prendre pour acquis que c'est le seul bouchon que vous ayez vu dans la maison? ». La réponse, c'est oui. Et quand on vous parlera de preuve circonstancielle, on peut, je pense, penser logiquement, déduire logiquement que ce bouchon, c'était, à une certaine époque, le bouchon qui était sur le trois virgule soixante-dix-huit (3,78) litres de méthanol. Il y a pas d'autre explication logique à la présence de ce bouchon, à côté d'un verre dans lequel il reste du méthanol. Et ça, je vous demande de le garder en tête, parce que si, des fois, je suis long, c'est parce que je veux que vous puissiez avoir toutes les chances de faire les liens entre des choses, en apparence hyper ennuyantes, et des choses qui sont critiques, dans ce procès.

Ne vous en faites pas, je pourrais être comme je le suis, là, à la journée longue. Mais c'est pas ça le but de l'exercice. Le but de l'exercice, c'est que vous vous rappeliez que dans la lenteur, il y a des choses précieuses. « Peut-on prendre pour acquis, monsieur Harvey, homme d'expérience, qu'il n'y avait pas de substance biologique sur le bouchon? ».

Réponse : « Il y en avait pas ». On peut se poser la

question : s'il y avait pas de substance biologique sur 1
le bouchon, manifestement, ce bouchon a été enlevé 2
avant la mort des enfants. N'est-ce pas? Et ça, je 3
vous le dis et je suis sûr que l'autre partie a fait la 4
même chose, on a *badtrippé* sur l'absence de repères 5
temporels, dans ce dossier-là, vraiment. Des 6
cauchemars pour se dire : quand est-ce que ça s'est 7
passé? Il y a-tu quelque chose à quoi on peut 8
éventuellement s'agripper. Quelque chose qui nous 9
permettrait de concevoir et de comprendre une séquence 10
des événements qui soit raisonnable? Mais il y a le 11
bouchon, le maudit bouchon qui est le seul bouchon dans 12
cette maison. Il n'a pas bu du méthanol, il en a peut- 13
être bu après. Il en a sûrement bu après, il y a du 14
sang sur le bidon. Mais il en a bu avant, mesdames et 15
messieurs, avant de causer la mort de ses enfants. 16

Alors, quand vous ferez des liens, un jour, avec 17
Bourget, avec Bouchard, avec Faucher, avec quelque 18
argument qu'on vous présentera, rappelez-vous que ce 19
cercle blanc, blanc virginal, est important. 20

Et donc, je vous sou mets que vous pouvez 21
sereinement porter foi au fait que quand Guy Turcotte 22
vous a dit, - et on va en reparler tantôt, qu'il se 23
voit buvant, calant des verres de méthanol, il avait 24
pas encore tué ses enfants. Et que donc, ce poison, 25

cette horreur était dans son organisme, et si on fait
le lien avec le fait qu'il serait entré dans un *raptus*
suicidaire à cause d'un trouble psychique à la lecture
des courriels aux heures qui ont été mentionnées par
monsieur Dufour, et si on fait le lien avec le fait que
cet ordinateur a cessé d'être utilisé à vingt heures
neuf (20 h 09) et que, à vingt heures vingt-sept
(20 h 27), vingt heures trente (20 h 30), il parle à
Johanne Leclerc et qu'il laisse un message à Nolet, il
est peut-être pas encore dans l'état qui va
s'installer, bien qu'il ait fait ce qu'il fallait pour
mourir, là, hum, il est peut-être pas dans cette espèce
de phase ascendante dont on entendra parler par madame
Faucher, par monsieur Léonard, mais quand il parle à sa
mère, c'est parti. Hum?

Donc, il me semble qu'il y a quelque chose qui
devrait vous rassurer sur le fait que ces enfants-là
sont morts, pas avant, - en d'autres termes, le
scénario du docteur Faucher, le scénario d'homicide
suicide. Ça, c'est le scénario du docteur Faucher.
Plus tard, vous allez voir, il va dire dans son
témoignage : « Bah! Que ça soit un ou l'autre,
homicide suicide, suicide homicide, *come on*, c'est
quoi, la différence? ».

Ce qui est important, c'est qu'il était conscient,

il était lucide, il était orienté, il faisait des
choix. On va en parler de tout ça, ne vous en faites
pas. J'ai surtout pas peur de ça.

Alors, c'est pas pour rien que le docteur Bourget,
que le docteur Bouchard, que le docteur Léonard sont
venus vous parler d'une conjonction de facteurs, dont
l'intoxication au méthanol, qui, ensemble, dans un
esprit malade, ont entraîné ce que l'on sait.

Rappelez-vous également qu'il n'y a pas de sang
dans l'escalier, qu'il n'y a pas de sang sur
l'ordinateur et qu'il n'y a pas de sang dans les
escaliers. Ça, c'est ce que Harvey nous dit.

Je passe très rapidement sur le témoignage du
docteur Bourgault. Pourquoi? Parce que, - et vous
avez toutes les pièces nécessaires pour vous rafraîchir
la mémoire, vous savez ce qui s'est passé, vous savez
de combien de coups de couteau ces deux (2) enfants-là
ont été atteints, vous savez que il y avait des plaies
de défense, dans le cas du petit garçon. Pas besoin de
revenir et d'appuyer là-dessus. Ça a été épouvantable.
Et justement, cette épouvante ne peut pas être la
signature d'un être rationnel et normal, surtout d'une
personne qui n'a jamais, jamais, jamais, jamais
manifesté une quelconque forme de violence à l'égard de
ses enfants.

SORTIE DE MADAME GASTON DE LA SALLE à 11 h 27

LA COUR :

Maître Poupart.

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

On va prendre une pause, s'il vous plaît. Merci,
madame.

LES MEMBRES DU JURY QUITTENT LE BANC À 11 h 27

HORS JURY

LA COUR :

Je vais d'abord écouter la Couronne, maître
Carbonneau.

M^e PIERRE POUPART :

Écoutez, Monsieur le Juge, on a rencontré des gens
pour effectivement éviter ce genre de débordement, là.

LA COUR :

Non, non, ça, je comprends et j'apprécie votre
collaboration. C'est le futur qui m'inquiète. Et ce
phénomène-là ne se reproduira plus. Alors, ça, c'est
un acquis, je vous le dis, je le dis à tout le monde.
La question, c'est : qu'est-ce que je fais pour assurer
la fin que je veux, c'est-à-dire une procédure sereine
et un déroulement serein. C'est un éclat émotif
compréhensible, je dirai jamais le contraire. Ces

gens-là, ces familles-là, madame Gaston vivent depuis 1
deux (2) ans des émotions intolérables. Je peux même 2
pas me l'imaginer, ce que c'est. Alors, la 3
compréhension est là, c'est pas ça la question. La 4
question, c'est : ce procès-ci doit être serein. 5
Alors, c'est la question, je demande votre avis sur la 6
mesure que je dois adopter pour assurer cette sérénité. 7
Si vous voulez y penser, on pourra revenir sur la 8
question après le dîner. 9

M^e CLAUDIA CARBONNEAU : 10

Oui, et de toute manière, Monsieur le Juge, je vais 11
avoir une conversation, si on veut faire quoi que ce 12
soit. 13

LA COUR : 14

J'imagine, ça peut contribuer à la situation. 15

M^e CLAUDIA CARBONNEAU : 16

Oui. 17

LA COUR : 18

Mais je veux que ça soit extrêmement clair que ça, 19
c'est la dernière fois que ça se produit dans ce 20
procès, jusqu'à temps que je dissous le jury. Est-ce 21
qu'il y a des commentaires de la défense? 22

M^e PIERRE POUPART : 23

Je pense que j'aime mieux les garder pour moi. 24

LA COUR : 25

Très bien. Alors, on va revisiter la question,
mais on la revisite bientôt.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Si vous me permettez deux (2) minutes, Monsieur le
Juge...

LA COUR :

Oui.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

... parce que je veux pas non plus perdre l'heure
que l'on a devant nous, là.

LA COUR :

Non. Ça prenez ça pour acquis aussi.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Alors, donc, simplement pour me permettre d'avoir
une petite conversation et peut-être préférer que
madame retourne seulement que cet après-midi.

LA COUR :

Hum, hum. Mais, pour l'instant, on va continuer
simplement et madame, - informez madame qu'elle ne
pourra pas revenir d'ici la pause du dîner. Ça...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Avant cet après-midi, c'est exact.

LA COUR :

Faites ça maintenant, j'attends ici, O.K.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

D'accord.

LA COUR :

J'attends ici et pour l'instant, madame ne reviendra pas jusqu'à la fin et on verra, je verrai avec vous, mon Dieu...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Je reviens le plus vite possible.

M^e CARBONNEAU SE RETIRE DE LA SALLE À 11 h 32

LA COUR :

Maître Poupart?

M^e PIERRE POUPART :

Je voulais simplement vous dire que quand ma consoeur rentrera, je vais quand même faire une remarque.

LA COUR :

O.K. Voulez-vous appeler maître Carbonneau, s'il vous plaît?

M^e CARBONNEAU REVIENT DANS LA SALLE À 11 h 36

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Donc, juste pour vous dire, ça a pris un petit peu plus de temps, parce que madame était partie à l'extérieur, donc, le temps de nous, - simplement pour vous dire, Monsieur le Juge, c'est que avant d'éclater, madame a décidé de sortir, étant donné qu'elle était pour éclater, donc en sanglots, et caetera, donc, elle

a préféré. Elle pensait pas avoir dérangé la pièce à
ce point. Mais de toute manière, elle restera à
l'extérieur pour ce matin et elle promet, là, qu'il y
aura plus, bien, ou du moins, là, il n'y aura plus
d'éclat de cette nature-là.

LA COUR :

Hum, hum.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Dans le fond, comme je lui ai dit, c'est préférable
peut-être qu'elle pleure sur place, et je pense que
c'est compréhensible et que c'est un comportement
compréhensible, c'est, - mais, écoutez, c'est la nature
humaine.

LA COUR :

C'est la deuxième (2^e) fois que ça se produit ce
phénomène, de soubresauts. La mère l'a fait dans ce
procès, et maintenant, la fille l'a fait. Alors, je
vais considérer comment agir dans les circonstances et
je vous aviserai. Maître Poupert, est-ce que vous avez
quelque chose à dire?

M^e PIERRE POUPART :

Oui. Quelles que soient les raisons pour
lesquelles ce comportement s'est passé, puis je partage
ce que vous avez dit sur le fait que ça soit
émotivement compréhensible, ceci étant dit, il y a

personne qui force cette personne à être dans la salle
d'audience, d'une part. D'autre part, c'est
extrêmement déstabilisant, extrêmement théâtral,
extrêmement spectaculaire et extrêmement préjudiciable.

LA COUR :

Je suis, je peux comprendre vos propos, je suis
intervenu immédiatement parce que je suis d'avis que
c'était un comportement inacceptable, inapproprié. La
question de préjudice, je me réserve mes commentaires,
je peux faire une directive immédiatement. Je peux
faire une directive à la fin pour pallier à la
situation. Par contre, c'est important que vous
compreniez ceci : sur le plan humain, vous plaidez
beaucoup de l'humanité dans votre plaidoirie.

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

Vous plaidez beaucoup sur la compréhension du
comportement humain, je me répète, je comprends le
comportement de madame Gaston, je ne l'accepte pas, par
contre. C'est la nuance que je fais et je veux que ça
soit clair dans son esprit, que c'est un comportement
que je n'accepte pas.

Cela dit, j'ai déjà exprimé mon souhait que ce soit
le seul procès et que ce soit le seul verdict pour la

famille Turcotte-Gaston.

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

C'est mon souhait profond. Et ce souhait-là est basé simplement sur des considérants humanitaires, pas juridiques, c'est pas une réflexion et une pensée juridique.

M^e PIERRE POUPART :

Hum, hum.

LA COUR :

C'est une pensée que ces gens-là vivent un drame qui ne doit pas être revécu. Je peux comprendre que madame Gaston veuille demeurer...

M^e PIERRE POUPART :

Moi aussi.

LA COUR :

... et assister à ce procès, et je peux comprendre que cela soit important. Ce procès, pour cette famille-là, c'est une forme de thérapie et ces familles-là doivent un jour arriver à l'acceptation du verdict qui sera prononcé. Ils doivent avoir ce processus intellectuel et émotionnel et quant à moi, la seule façon de l'assurer, c'est en permettant à madame Gaston d'être présente.

Alors, si je suis très préoccupé par l'équité du
procès, je suis aussi préoccupé par d'autres
considérants et je veux que vous les compreniez ces
considérants.

M^e PIERRE POUPART :

Et j'aimerais simplement vous dire, Monsieur le
Juge, là-dessus, là, que tout ce que vous venez de me
dire, c'est quelque chose que je partage entièrement.
Ce que, - ce sur quoi j'ai insisté, c'est surtout pas
pour vous demander de rendre une ordonnance pour que
madame ne soit pas dans la salle d'audience, ça m'a
même pas effleuré l'esprit. Ce que j'ai dit, c'est
que, - et quand j'ai utilisé l'expression
« extrêmement préjudiciable », c'est simplement parce
que, dans une situation comme celle que nous sommes
tous appelés à vivre, il y a des choses qui peuvent,
dans leur civisme, être plus spectaculaires que
d'autres et justement, parce qu'il est important que,
pour des raisons humaines, que ce procès soit le seul,
il y a-tu moyen de s'assurer que ça va être le seul?

C'est juste ça qui me préoccupe et en passant, ça
n'est pas la première (1^{re}) fois que ça arrive. Il y a
une scène à laquelle, - non, mais je vous le dis parce
que c'est important. Il y a une scène à laquelle vous
n'avez pas assisté, on n'en a pas parlé, où madame s'en

est pris au témoin Bouchard. Et c'était pas très joli. 1
C'est la deuxième (2^e) fois, celle-là, elle se fait 2
devant douze (12) personnes. 3

Alors, donc, - quand vous avez dit tantôt, deux (2) 4
fois, je pensais que vous faisiez référence à cette 5
autre fois. 6

LA COUR : 7

Non, je parlais de la mère. 8

M^e PIERRE POUPART : 9

Très bien, alors donc, je veux que vous le sachiez, 10
tout s'est passé dans, - ce que je vous dirais, de la 11
part des deux (2) parties, on a compris, c'était en 12
plein du milieu du témoignage de cette femme-là et 13
c'était, moi, si j'avais été à sa place, assez 14
intimidant, merci. Alors, c'est fini, monsieur a 15
continué à témoigner, on est à une étape où les deux 16
(2) parties s'apprêtent à donner leur vision de ce 17
procès-là, et autant j'ai de compassion pour cette 18
femme, autant je comprends ce qu'elle vit, autant je 19
sais à quel point ça peut être intense et parfois à la 20
limite du tolérable. 21

En même temps, c'est vous qui gérez cette salle et 22
c'est vous qui avez ce souci qui vous honore de vouloir 23
que ce procès soit le seul et je ne sais pas ce que je 24
ferais à votre place, mais il me semble que vous ne 25

pouvez pas ne pas faire une remarque quelconque, si
vous voulez pas la faire tout de suite, faites-la pas
tout de suite, là, mais faire une remarque quelconque
éventuellement. Ou si vous voulez le faire maintenant,
libre à vous, là, vous êtes le grand patron, ici.
C'est pas pour rien que vous avez réagi de cette
manière-là, puis c'est pas pour rien que les parties
ont réagi de cette manière-là. Il doit certainement y
avoir quelque chose à faire pour éviter des dommages
collatéraux. C'est tout ce que je peux vous dire.

LA COUR :

Très bien. Les jurés, s'il vous plaît. Est-ce que
vous aviez, - vous étiez rendu au docteur Bourgault,
est-ce que vous avez d'autre chose à dire?

M^e PIERRE POUPART :

Pour être très honnête, ça m'a fait complètement
perdre le fil.

LA COUR :

Bien, c'est ça, c'est pour ça que je vous demande
d'amener votre état d'esprit dans le procès.

M^e PIERRE POUPART :

C'est en lien avec le docteur Bourgault.

LA COUR :

Bourgault, c'est ça, j'ai dit Bourget?

M^e PIERRE POUPART :

Euh.

LA COUR :

O.K. Alors.

M^e PIERRE POUPART :

Vous avez pris mon habitude, là.

LA COUR :

C'est ça.

LES MEMBRES DU JURY PRENNENT LE BANC A 11 h 46

EN PRÉSENCE DU JURY

LA COUR :

Mesdames et messieurs, avant que maître Poupart reprenne sa plaidoirie, vous avez constaté le comportement, l'agissement de madame Gaston en pleine salle de Cour et durant une étape importante du procès, soit la plaidoirie des avocats.

Je suis intervenu parce que j'étais d'avis que c'était nécessaire que j'intervienne, pour m'entretenir avec les procureurs et pour réfléchir à comment je devais agir dans les circonstances.

Mon plus important rôle ici dans cette salle de Cour, c'est d'assurer l'équité du procès. C'est d'assurer que ce procès soit juste et équitable et je dois prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'équité du procès. Vous comprendrez que c'est essentiel à la justice. La justice ne veut pas

un procès inéquitable et je sais d'avance que vous, 1
c'est votre désir aussi. 2

Je vais simplement vous dire ceci : ce procès 3
concerne un drame humain qui n'est presque pas 4
mesurable. Vous avez tous des familles, vous avez tous 5
peut-être des enfants. Sur le plan humain, c'est un 6
procès qui est très difficile pour tout le monde et 7
certainement pour madame Gaston. Alors, dans une 8
certaine mesure, l'éclat émotif peut être 9
compréhensible. Ce qui est pas acceptable, c'est que 10
le comportement de quiconque dans la salle, et je dis 11
bien quiconque, puisse porter atteinte au déroulement 12
serein des procédures. La sérénité, c'est un absolu 13
pour la justice. Un procès qui se déroule dans un 14
environnement qui est pas serein peut pas être un 15
procès équitable. Alors je prendrai les mesures pour 16
assurer cette sérénité, - cette sérénité est 17
essentielle à vos fonctions. Elle est essentielle à la 18
justice. Elle est essentielle à l'équité du procès. 19

Je termine simplement en vous rappelant, je sais 20
que vous comprenez et je sais que vous vivez ces deux 21
(2) qualités, ces deux (2) qualités qui sont 22
essentielles à la fonction judiciaire. 23

Première (1^{re}) qualité, c'est l'indépendance : 24
personne ne peut, personne ne doit vous influencer de 25

quelque façon, dans le rôle que vous exercez. Vous
êtes des juges indépendants.

Deuxième (2^e) qualité essentielle à la fonction
judiciaire, tant pour vous que pour moi, c'est
l'impartialité. Un jury, un Juge qui serait partial
serait un mauvais juge.

Donc, l'indépendance et l'impartialité, ce sont les
deux (2) facettes les plus fondamentales à votre
fonction. Et ce que je vous demande de faire, c'est de
créer un bouclier impénétrable par rapport à ces deux
(2) qualités qui sont essentielles à votre fonction.
D'accord? Merci.

M^e PIERRE POUPART :

Bon, alors, écoutez, c'est pas facile de reprendre
sa concentration, là, je vous l'avoue très franchement.
J'étais à vous parler des constatations du docteur
Bourgault. J'étais à vous dire des choses importantes,
c'est que justement, ce qui a été constaté par le
docteur Bourgault, sera repris éventuellement par la
docteure Bourget et par le docteur Bouchard, lorsqu'ils
traiteront du fait que quand une personne comme Guy
Turcotte se livre à des gestes comme ceux-là, c'est à
toutes fins utiles un des éléments de la signature de
sa maladie mentale, de son trouble mental qui a empêché
cette personne de juger de la nature et de la qualité

de ses gestes ou de savoir que ses gestes étaient
mauvais.

Le docteur Faucher a une autre explication à celle-
là, je vous propose bien sûr de l'examiner à son
mérite, mais de la considérer comme étant non avenue
dans les circonstances qui sont révélées par ce procès.
Dans d'autres procès, peut-être, pas dans celui-là.
Peur, colère, sadisme, je vous sou mets respectueusement
que ces trois (3) hypothèses sont, dans les
circonstances de cette affaire, farfelues. J'y
reviendrai.

Je ne traiterai pas, volontairement, du témoignage
de François Julien, non pas que François Julien ne soit
pas un homme compétent, non pas qu'il n'ait pas été un
biologiste avec une carrière bien remplie au
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine
légale du Québec, non pas que je prétende qu'il ne soit
pas un expert en projection de sang, c'est un expert en
projection de sang. Et je vous dis que quoi qu'il ait
pu vous dire, ça n'a pas véritablement de lien avec ce
que vous avez à déterminer.

Ce que je veux dire, c'est quelqu'aient été les
déplacements des enfants, quelqu'aient été les
circonstances, il restera toujours de deux (2) choses
l'une : ou il s'agit là du comportement d'une personne

malade ou du comportement d'une personne dans la thèse
du Ministère public qui a planifié et commis
délibérément la mort de ses enfants. Et c'est à vous
à faire justement cette analyse pour éventuellement en
arriver au verdict qui sera le plus juste possible.

Vous avez entendu Anne-Marie Faucher, toxicologue
judiciaire. Il n'y a pas, sur l'essentiel,
d'oppositions entre ce que madame Faucher est venue
vous dire et ce que monsieur Léonard est venu vous
dire. En d'autres termes, il était bien que le
Ministère public fasse entendre madame Faucher pour
qu'il soit précisé, avec le plus grand degré de
précisions accessibles, si j'ai bien compris, quelle
était la teneur en alcool méthylique dans le sang de
Guy Turcotte, à douze heures vingt-sept (12 h 27). Ça
va? Ça, c'est important.

Même si madame Faucher ne s'est pas hasardée à
faire ce que le docteur Léonard a appelé des
rétrocalculs, le docteur Léonard est d'accord pour dire
que cette manière de faire les choses qui prend
plusieurs heures, voire même quelques jours, et dont
les hôpitaux ne peuvent pas s'inspirer, parce que les
hôpitaux ont des gens en aigu devant eux, et qu'ils
vont donc procéder par analyses sériques, hum, on a mis
les petits plats dans les grands pour s'assurer d'un

résultat, d'un résultat fiable à plus ou moins, si j'ai
bien compris, dix pour cent (10 %) en plus ou en moins,
là, avec une droite de calibration puis tout ce qu'il
fallait pour que vous ayez un chiffre que Louis Léonard
ne conteste pas. Il s'en sert, mais il ne le conteste
pas.

Et ce qui m'amène à vous dire que vous avez, dans
le dossier médical de Saint-Jérôme, un indice clair,
net et précis que leur appareil d'analyse sanguine
n'est pas un appareil, pas plus que celui, en passant,
de l'Hôpital Sainte-Justine, qui mesure avec précision
la teneur d'une substance dans le sang. C'est
tellement vrai que dans le dossier de Saint-Jérôme, on
dit : « Ne vous fiez pas à ce résultat en matière
d'intoxication judiciaire », qu'on est en train de
faire depuis maintenant très longtemps. Ça, c'est du
judiciaire, c'est pas fiable, ça a tendance à accroître
le résultat de dix (10 %) jusqu'à trente-cinq pour cent
(35 %). Ça va? Ça, c'est important de savoir.

Et c'est normal, il y a rien d'étonnant à ça. Vous
allez peut-être vous rappeler que quand Louis Léonard
est contre-interrogé : bien oui, bien voyons donc,
Centre anti-poison. Ça doit être précis, le Centre
anti-poison? Oui, ça l'est, mais pour permettre
d'instituer un traitement, on n'a pas le temps

d'attendre. Il faut que ça fonctionne vite, parce
qu'il y a des gestes à prendre pour sauver des vies.
Alors, oui, c'est précis mais pour sauver des vies, pas
pour un procès. On reviendra là-dessus plus tard, mais
j'aimerais que ça reste en tête.

Anne-Marie Faucher, hyper importante pour parler de
ça. Hyper importante pour dire que non soigné, c'était
létal. Anne-Marie Faucher, très importante également
pour ce que je dirais, tisser des lignes de force avec
le témoignage de Louis Léonard. Oui, la littérature
mentionne deux (2) phénomènes de toxicité. Celle
appartenant dans la phase d'absorption, comme tout
alcool, et celle appartenant à l'acidose métabolique et
au phénomène que l'acidose métabolique engendre.
L'acidose métabolique non soignée entraîne un état
pouvant aller jusqu'au délire et à la mort, en passant
par la cécité, même en toute petite quantité. Même en
toute petite quantité. Et ce qui est dramatique, mais
incontournable dans notre affaire, et j'y reviendrai
plus tard, mais je veux l'annoncer là, c'est qu'autant
qu'on sait de choses sur l'éthanol, parce que l'enzyme
qui digère l'éthanol le digère sauf quantités hyper
toxiques d'éthanol, parvient à éliminer, à métaboliser
ce qui est toxique et donc, et que les volontaires se
ruent au portillon pour éventuellement, en particulier

si on leur offre des alcools de grande qualité, tant
qu'à boire, buvons bien, pour éventuellement faire les
tests. On est capable d'observer ce qui se passe,
sachant qu'on ne met personne en danger de mort, n'est-
ce pas?

Dans le cas du méthanol, et jusqu'à ce que on
modifie la génétique humaine, ça demeurera toujours un
poison violent, d'une violence hallucinante et dont les
effets demeureront, pour l'éternité, insondables,
n'est-ce pas? On n'est pas capables de faire des
expériences avec des quantités de méthanol et de savoir
véritablement, sous observation, ce que ça fait. Ce
qu'on sait, ce que vous savez, ce que tout le monde
nous a dit, et Dieu seul sait qu'on en savait pas mal
moins, tout le monde ensemble, là, avant le début de ce
procès sur le méthanol, ce que l'on sait, c'est que
c'est un poison mortel.

Et ce que l'on sait, entre autres, c'est que
pendant, entre le moment de l'ingestion du méthanol et
l'arrivée des ambulanciers et des policiers, il s'est
passé, si vous retenez l'hypothèse que Guy Turcotte a
consommé en *bolus*, en calant, un certain nombre de
verres de méthanol, parce qu'il voulait mourir, et
qu'il en a bu une certaine quantité qui
était, - d'après moi, vous êtes pas obligés de me

suivre là-dessus, mais qui était certainement beaucoup
moindre que la première (1^{re}) ingurgitation en *bolus*, ce
que l'on sait, c'est qu'il s'est passé des événements
épouvantables. Mais on sait rien presque d'autre,
n'est-ce pas?

Le méthanol a peut-être eu des effets dont on n'est
pas capables de mesurer l'intensité, parce qu'il y a un
désert entre mettons vingt et une heures quarante
(21 h 40) et onze heures trente (11 h 30), sauf pour
quelques *flashes*, quelques images qui ont terrorisé la
personne qui les revoyait dans sa tête.

Et il y a pas un expert, et il y a pas un être
humain qui peut passer à côté du fait qu'il y a une
noirceur totale sur un nombre considérable d'heures
dans ça. Est-ce que cette noirceur prend sa source
dans un trouble mental? Prend-elle sa source dans une
intoxication dont on n'a jamais été capables de
l'objectiver, mais qui était beaucoup plus dévastatrice
qu'on peut l'imaginer? Personne, même les experts ne
pourront répondre à cette question. Est-ce qu'il y a
eu une fusion, une juxtaposition du désordre mental et
de cette saloperie qui a entraîné ce désert d'heures?
Vous avez, je pense, légitimement, le droit de vous
poser la question. Et c'est important de se la poser
parce que, - je vous le dis au passage, au cas où

j'oublierais plus tard : il y a ce qu'on appelle des
intoxications de substances volontaires pour aller
chercher comme dans Bouchard Lebrun, là, je vous parle
de ce jeune homme qui a été expertisé, entre
guillemets, par le docteur Faucher, qui aurait pris la
substance qu'il a prise et qui a généré chez lui une
psychose reconnue comme telle par le docteur Faucher,
une psychose toxique, pour se relaxer, ce que le
docteur Faucher avait oublié. Pourtant, c'est lui qui
avait fait l'expertise.

Il y a une saignée différence, je vous le soumetts,
entre une personne qui va prendre une drogue pour se
relaxer ou pour *tripper* et quelqu'un qui prend un
poison pour mourir. Une saignée différence. Et ce que
Guy Turcotte a fait, c'est prendre un poison pour
mourir, dans les circonstances qui vous ont été
expliquées tout au long de ce procès.

Rapidement, mais je m'en voudrais de ne pas le
faire quand même, parce que c'est important, même si
c'est long. Monsieur Dufour a témoigné de l'expertise
qu'il avait fait sur l'ordinateur de monsieur Turcotte.
Il a donné des heures de consultation, puis il a donné
une heure de fin de consultation. On sait que monsieur
Turcotte, pendant cette période-là, aurait très
rapidement pris connaissance de certains courriels que

Patricia Giroux lui avait envoyés, le dix-sept (17) ou
le dix-huit (18) février. Que d'après monsieur Dufour,
ces courriels envoyés le dix-huit (18) février ou du
moins, certains d'entre eux avaient été ouverts et
qu'on les retrouve dans la boîte pourriels, dans
l'espace pourriels de l'ordinateur du Chemin, - bon, de
la maison de Piedmont.

On sait que, au moment d'ouvrir la page, il y
avait, si ma mémoire est bonne, sept (7) courriels qui
n'avaient pas été ouverts et les courriels de Giroux
étaient, donc, dans la boîte pourriels et qu'ils ont
été ouverts. Je pense qu'au début, là, la première
consultation, c'est six (6) minutes, ensuite, il y a un
espace, ensuite, il y aurait consultation des méthodes
de suicide et ensuite, retour aux courriels et fin de
la consultation, à vingt-heures neuf (20 h 09) et on
sait que l'ordinateur en question était ouvert, le
lendemain, quand les policiers sont arrivés.

Pas un gros indice, me direz-vous, mais rajouté aux
autres, le fait que cet ordinateur ait été ouvert le
lendemain, est probablement, encore une fois, un autre
indice qui converge vers le fait que monsieur était
dans un monde qui n'était pas le monde ordinaire.

Je le dis. Cet après-midi, on va jaser du
témoignage de Guy Turcotte, là, mais je vous dis aussi

une chose : les phénomènes de distanciation par rapport
à la réalité ont probablement, sinon certainement,
commencé avant le vingt (20) février, dans cette espèce
d'accumulation des stressseurs qui vont conduire à
l'explosion que l'on connaît et en passant, en vous
disant ça, je m'appuie non seulement sur ce que vous
avez entendu en défense, mais également sur ce que vous
avez entendu de la bouche de Sylvain Faucher, de
monsieur Sylvain Faucher. Hum? Il en a une lecture
qui est la sienne, dont on parlera plus tard, mais
c'est une accumulation de stressseurs qui a
éventuellement culminé de la manière dont il l'a
décrite et qui lui appartient en propre. Ça n'est pas
la vision des deux (2) autres. Alors, donc, Guy
Turcotte, quand il rend témoignage, il dit : « Oui,
j'ai écouté monsieur Dufour, oui, je l'ai entendu
témoigner, mais je ne comprends pas, j'ai bien entendu
que le dix-huit (18), certains courriels avaient été
ouverts, mais je ne me rappelle pas, je ne comprends
pas, je ne me rappelle pas avoir lu ces courriels ».
C'est pas une grosse affaire, mais lui vous dit, - il
était pas obligé de vous dire ça. Moi, je vous
soumets, en passant, que vous auriez de bonnes raisons
de considérer, puis on les regardera ensemble, cet
après-midi, de bonnes raisons, donc, de considérer que

Guy Turcotte a été un témoin sincère, qui a tenté de vous restituer sa réalité, sa vérité, qu'il a été devant vous ce qu'il avait été avec les experts, cohérent, congruant, stable dans ses propos, ce que les experts ont dit d'ailleurs, même le docteur Faucher.

Vous pourrez décider de faire des propos de Guy Turcotte ce que vous déciderez en toute conscience de faire, mais moi, je vous soumets respectueusement que la crédibilité de cette personne, elle est manifeste, nonobstant le fait qu'en contre-interrogatoire il ait pu, ce qui est tout à fait normal, éventuellement répondre à des questions qui, habilement, ont pu effectivement donner des nuances à des réponses déjà apportées, mais sur le fond, je pense que vous devez garder en tête que ce que vous avez entendu dans les circonstances où vous l'avez entendu, parce que ces circonstances-là sont importantes. Il n'y a pas que ce qui sort de la bouche d'un être humain qui compte, il y a tout le reste et il est super important, pour établir la crédibilité d'une personne et la fiabilité de ses propos, parce que ça, là, c'est deux (2) affaires, probablement rien de plus important pour les onze (11) personnes que vous êtes, que ces deux (2) mots : crédibilité, fiabilité. Voici les notions sur lesquelles la Cour vous instruira éventuellement.

Ce que je peux vous en dire et ce que vous savez, n'est-ce pas, c'est que, il y a toute une différence dans l'évaluation que nous faisons chaque jour des personnes que nous rencontrons, entre le discours, l'attitude, l'humeur et l'affect, tiens, hein. Ça se sent, ça. Et quand vous évaluez, parce qu'on passe notre vie à évaluer les gens avec lesquels on entre en contact, pour toutes sortes de raisons, bonnes comme moins bonnes, et ce qui est certain, c'est que la sincérité, comme la maladie mentale, ça peut se simuler, mais à un moment donné, ça marche pas, ça paraît, il y a quelque chose qui va faire que on va dire *wof!*, et ça peut être même dans le non-verbal, dans des gestes et je vais vous en parler des gestes, des gestes de Turcotte, quand il témoignait, et je vais vous dire, parce que c'est la vérité, que c'est probablement un des exercices les plus pénibles de ma vie d'avocat que d'avoir posé des questions à cet homme-là.

Je sortais de là avec les trapèzes bloqués, tellement je vivais, puis ça devait paraître dans mon non-verbal, même si j'essaie d'être le plus distant possible, à quel point je savais quelles souffrances j'imposais à cet homme, que de lui poser les questions que je lui ai posées. Et ça se voyait dans sa manière

d'être, non seulement par ce qu'il disait, non
seulement par sa position, il avait une gestuelle, une
manière, je le vois encore, là, et vous l'avez
certainement vu, quand certaines questions
particulièrement difficiles à répondre lui étaient
posées, il avait sa main qui tournait de l'intérieur
vers l'extérieur comme s'il tentait de rassembler
toutes ses forces pour répondre. Ça ne s'invente pas,
ça, ça ne se joue pas, c'était là parce que c'était
vrai.

Et je suis convaincu, quoique vous fassiez, encore
une fois, de l'évaluation éventuelle, elle vous
appartient en propre, que vous n'avez pas été
insensibles à ça. Il n'y a pas que le visage, que la
voix, que l'attitude générale de cet homme, mais il y
a aussi tout ce non-verbal qui, quelquefois, était plus
évocateur, plus puissant quant à l'authenticité des
propos qu'il tenait.

Et ça, en passant, il y a personne, y compris le
docteur Faucher, qui met ça en doute. Rappelez-vous
que le docteur Faucher a dit qu'il était normothymique
mais quand il s'est mis son choix, on reviendra sur son
choix, à lire les propos de la docteur Bourget, que
l'humeur est devenue syntone avec l'affect et qu'il
s'est mis à pleurer. Donc, à être, encore une fois ému

à l'évocation de ce qu'il avait déjà dit et ce qu'il a
déjà dit, c'est demeuré, sauf pour de misérables
détails, le discours authentique, sincère, souffrant,
dévastateur de Guy Turcotte.

Quand je dis « dévastateur », c'est : imaginez ce
que ça peut signifier pour un être humain qui ne
comprend pas, et je vais revenir là-dessus, parce que
c'est, - je vais l'utiliser, l'adverbe, c'est peut-être
pas très avocat, mais je vais le dire pareil,
écoeuramment évocateur. Le gars qui, encore
aujourd'hui, n'est pas capable, pas capable de
comprendre comment une écoeuranterie semblable a pu
arriver dans son existence et comment il peut en être,
lui, l'auteur.

En deux mille onze (2011), pas plus qu'en deux
mille neuf (2009), le vingt et un (21) février, à
l'Hôpital de Saint-Jérôme, cet homme-là est en mesure
de comprendre qu'est-ce qui a bien pu lui arriver.

Est-ce que je peux suggérer que ça soit un bon
moment pour arrêter.

LA COUR :

Oui, très bien, alors, on va...

LES MEMBRES DU JURY QUITTENT LE BANC À 12 h 24

HORS JURY

LA COUR :

Maître Carbonneau?

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

J'ai pas de commentaires, Monsieur le Juge.

LA COUR :

O.K. Moi, peut-être, j'en ai deux (2).

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Oui.

LA COUR :

Vous avez parlé de vos entrevues avec votre client, hors de cette Cour, et votre appréciation de l'affect de monsieur Turcotte.

M^e PIERRE POUPART :

Bien, si j'ai fait ça, je m'en suis vraiment pas rendu compte, parce que je parlais des entrevues avec le, - non, non...

LA COUR :

Vous parliez de vos trapèzes, vous parliez de vos...

M^e PIERRE POUPART :

Ah! De mes réactions à moi, là.

LA COUR :

Oui.

M^e PIERRE POUPART :

Pendant que je le questionnais ici.

LA COUR :

Ici?

M^e PIERRE POUPART :

Bien oui.

LA COUR :

O.K. Moi, j'avais compris...

M^e PIERRE POUPART :

Non, non, non, non, pendant que je le questionnais
ici.

LA COUR :

O.K. J'avais compris que c'était durant les
entrevues.

M^e PIERRE POUPART :

Non, non, non, non, non, non...

LA COUR :

Ça fait que je voulais pas.

M^e PIERRE POUPART :

Non, non, ça, j'aurais jamais fait ça, écoutez.

LA COUR :

O.K. Je voulais m'assurer de ça, d'accord. Autre
chose, dans le contexte du témoignage de monsieur
Sylvain Harvey...

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

... vous faites état, vous donnez des repères

temporels aux jurés, vous leur dites : « Considérez le
fait que sur le bidon, il y a du sang, qu'il y a une
absence de sang sur le bouchon ».

M^e PIERRE POUPART :

Hum, hum.

LA COUR :

Donc, qu'il y a eu une consommation, c'est une
inférence raisonnable que de croire que Guy Turcotte a
consommé du méthanol avant...

M^e PIERRE POUPART :

Hum, hum.

LA COUR :

... d'avoir passé à l'acte et qu'il y a eu aussi
consommation après, puisqu'il y a du sang sur le bidon.

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

Ça, c'est l'argument que vous faites...

M^e PIERRE POUPART :

Oui.

LA COUR :

... que vous tirez. Mais, à un moment donné, vous
avez affirmé que ces indices-là permettent au jury de
comprendre factuellement que Guy Turcotte a calé des
verres de méthanol avant d'avoir passé à l'acte.

M^e PIERRE POUPART :

Non, en fait, ce que j'ai dit, là, puis encore une fois, si ça a été dit maladroitement, ça a été dit maladroitement, je m'en excuse, là, mais ce que je voulais dire par là, c'est que quand Guy Turcotte témoigne...

LA COUR :

Ce que mes notes disent, là, juste pour que...

M^e PIERRE POUPART :

« Quand Guy Turcotte se voit, calant des verres, il n'avait pas encore tué ses enfants ».

M^e PIERRE POUPART :

Oui, alors, ce que je voulais dire par là, là, c'est tout simplement que quand Guy Turcotte témoigne et qu'il se voit consommant en *bolus*, là, c'est-à-dire...

LA COUR :

Oui.

M^e PIERRE POUPART :

... caler des verres, un après l'autre.

LA COUR :

Hum, hum.

M^e PIERRE POUPART :

Lui, dit, et c'est repris par la docteure Bourget, entre autres...

LA COUR :

Hum, hum.

M^e PIERRE POUPART :

... que par la suite, il va se voir mourir et que, là, il va se rappeler que ses enfants sont là et que c'est là qu'à un moment donné, il va dire : « Je vais les amener avec moi ».

LA COUR :

Hum, hum.

M^e PIERRE POUPART :

Alors, c'est simplement pour asseoir sur une base factuelle que les jurés accepteront ou n'accepteront pas que, - et d'ailleurs, en passant, c'est la vision...

LA COUR :

O.K. Alors, c'est la réflexion de Guy Turcotte que, comme il se voit mourir à ce stade-là, il a nécessairement consommé de l'alcool?

M^e PIERRE POUPART :

Bien oui.

LA COUR :

Et de là, vous pouvez tirer l'inférence que...

M^e PIERRE POUPART :

Oui, oui.

LA COUR :

O.K. Je l'avais pas vue.

M^e PIERRE POUPART :

O.K. Alors si je...

LA COUR :

Et j'apprécie.

M^e PIERRE POUPART :

Si vous ne l'aviez pas vu, soyez sûr que je vais faire le nécessaire pour que ces gens-là le voient.

LA COUR :

Écoutez, le but, là, c'est de m'assurer que vous vous tenez à la, - que vous êtes conforme à la preuve. C'est pas de...

M^e PIERRE POUPART :

Je crois être conforme à la preuve.

LA COUR :

O.K. Non, non, et maître Carbonneau, vous avez pas de commentaires?

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Non, Monsieur le Juge.

LA COUR :

Non, O.K. Disons que le, - O.K. C'est beau. Est-ce que vous allez reparler avec madame Gaston ou est-ce que lui parle directement au retour? Est-ce que...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Alors, Monsieur le Juge...

LA COUR :

... je vous laisse le soin.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

... je préférerais le faire.

LA COUR :

Oui, mais comprenez que je vais m'adresser
directement à madame Gaston.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

D'accord.

LA COUR :

O.K. Je...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Je vais l'avertir de ça, Monsieur le Juge.

LA COUR :

D'accord. Merci. Alors, on, - est-ce que, à
quelle heure on reprend, là, vu que je veux intervenir
auprès de madame Gaston?

M^e PIERRE POUPART :

Deux heures et quinze (14 h 15)?

LA COUR :

Non, c'est-à-dire, moi, je pensais.

M^e PIERRE POUPART :

Bien deux heures quinze (14 h 15) devant le jury,
je veux dire.

LA COUR :

Non, moi, je pensais, non, vous voulez pas raccourcir.

M^e PIERRE POUPART :

En tout cas, je veux dire, écoutez...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Monsieur le Juge, je pense pas que vous voulez vous entretenir avec madame Gaston très longtemps?

LA COUR :

Ça va prendre deux (2) minutes.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

C'est ça, c'est ce que je pensais.

LA COUR :

C'est beau.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Donc, deux heures moins deux (13 h 58), là, ça pourrait peut-être suffire?

LA COUR :

O.K. C'est bien.

M^e PIERRE POUPART :

Alors, ça sera donc à deux heures moins deux (13 h 58).

LA COUR :

Bon appétit.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE À 12 h 29

REPRISE DE L'AUDIENCE À 13 h 58

HORS JURY

1

LA COUR :

2

Allez-vous plaider debout ou assis?

3

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

4

Pardon?

5

LA COUR :

6

Allez-vous plaider debout?

7

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

8

J'espère.

9

LA COUR :

10

Ah! Oui?

11

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

12

Oui, oui, oui, oui.

13

LA COUR :

14

O.K.

15

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

16

Je me vois très mal plaider assise, donc, je vais peut-être m'intoxiquer aux Advil.

17

18

LA COUR :

19

Madame Gaston, est-ce que je pourrais vous voir, s'il vous plaît? Madame Gaston...

20

21

MADAME ISABELLE GASTON :

22

Je comprends, Monsieur le Juge, vous avez même pas besoin de rien dire, je vais m'efforcer de, - mes enfants, ils me manquent tellement, puis...

23

24

25

LA COUR :

Tous, - il y a personne ici qui est indifférent à
votre souffrance, madame, et vous devez comprendre ça.

MADAME ISABELLE GASTON :

Je le comprends.

LA COUR :

Et je vous exprime ma compassion. Tout le monde
vous offre leur compassion, c'est unanime et
vous, - votre parcours de vie...

MADAME ISABELLE GASTON :

Est affreux.

LA COUR :

... est affreux et c'est incroyable et dans ce
sens-là, vous vivez des moments qui sont difficiles,
sauf que mettez-vous à ma place...

MADAME ISABELLE GASTON :

Je comprends.

LA COUR :

... et comprenez mon rôle et vous êtes une
professionnelle, madame, vous êtes un médecin de
formation et de profession. Si un tiers interférait
dans les soins que vous seriez en train de prodiguer à
un patient, c'est quelque chose que vous refuseriez,
c'est quelque chose que vous accepteriez pas. C'est
dans ce même sens-là que je fais appel à votre sens de

la responsabilité. Je peux pas accepter qu'on porte
atteinte à l'équité du procès.

MADAME ISABELLE GASTON :

Je le sais.

LA COUR :

C'est un manque de respect pour le jury, entre
autres, et il a fallu déjà que j'intervienne, j'ai
appliqué en vos termes une médecine curative,
j'ai, - il a fallu que je fasse une directive aux jurés
et si je veux vous parler, c'est pour maintenant
appliquer une médecine préventive, pour m'assurer de
l'avenir. Je veux que vous soyez ici, comprenez-moi,
là, je veux pas vous exclure, mais je veux que vous
comprenez aussi que c'est votre seule chance. Je
pourrai plus accepter d'autres incidents. D'accord?
On a un *deal* vous et moi? D'accord. Merci beaucoup,
madame.

MADAME ISABELLE GASTON :

Merci.

LA COUR :

Faites entrer le jury, s'il vous plaît.

LES MEMBRES DU JURY PRENNENT LE BANC À 14 h 03

EN PRÉSENCE DU JURY

M^e PIERRE POUPART :

On s'est quittés, ce matin, en parlant de monsieur

Dufour, et j'aimerais maintenant que nous abordions
assez rapidement mais quand même, il y a des choses
importantes qui se sont dites par les autres témoins de
la poursuite et je commence par le docteur Jean
Gauthier, cardiologue, chef de service de cardiologie
à l'Hôpital de Saint-Jérôme, dont je retiens, pour les
fins de ma présentation, ce qu'il a dit, entre autres,
en interrogatoire chef, à savoir qu'il était de garde,
Guy Turcotte, dans la semaine du seize (16) février, et
qu'il ne parlait pas beaucoup, il ne parlait pas
tellement aux gens et qu'à la réunion hebdomadaire du
service, il ne s'était presque pas exprimé et qu'il
était parti dès la fin de la rencontre. C'est une
autre manifestation de cet état d'esprit dont le
docteur Bouchard vous a parlé et dont la docteure
Bourget vous a parlé, c'est-à-dire des manifestations
de difficultés à garder sa manière d'être, celle qui
l'accompagnait toujours et celle que tout le monde lui
connaissait, à l'intérieur de l'hôpital parce que,
rappelez-vous, il y a deux (2) domaines où Guy Turcotte
était à l'aise : d'abord, au niveau professionnel, pas
le plus important mais d'abord là, dans le sens où il
était bien dans sa profession, et surtout avec ses
enfants : c'étaient ses deux (2) refuges.

Et ces deux (2) refuges, bien sûr, ont été

manifestement ébranlés et il y a un certain nombre de
manifestations qui viennent, dans la preuve qui a été
faite, confirmer cet ébranlement.

En contre-interrogatoire, le docteur Gauthier dira,
en réponse aux questions de Guy Poupart : « J'ai trouvé
qu'il était triste, amaigri, pas envie de parler ».
« C'était un homme qui se présentait différemment du
bon vivant que vous connaissiez depuis cinq (5) ou six
(6) ans? ». La réponse du docteur Gauthier était oui.
Monsieur Gauthier a eu la confiance de Guy Turcotte,
en janvier, quand il est entré dans son bureau en lui
disant : « Je voudrais te dire quelque chose, je ne
veux pas que tu l'apprennes de quelqu'un d'autre. Je
suis séparé d'Isabelle », et il demandait des
aménagements pour les gardes. Donc, souci d'assurer
une présence de qualité auprès de ses enfants.

Question, toujours de maître Guy Poupart : « Vous
a-t-il mentionné quelque raison que ce soit pour la
séparation? ». « Il m'a juste informé de la
séparation ». « Avez-vous constaté... », demande
l'avocat, « ... des comportements différents avec ses
collègues, pendant les semaines qui ont précédé le
vingt (20) février? Était-il explosif? ». Et, en
fait, ce que le docteur Gauthier dira, c'est que :
« Pas du tout, sauf qu'il amenait avec lui une certaine

réserve, une certaine distance dans ses relations avec
les autres ». « Était-il apprécié pour ses qualités
professionnelles? Est-il juste de dire que sa
compétence et sa qualité professionnelles étaient
largement appréciées par tous les gens de l'hôpital qui
avaient des contacts avec lui? ». « Oui ». « En
février, était-il un homme abattu ou normal? ». La
réponse du docteur Gauthier, c'est : « Pas aussi
souriant, un peu triste, pas nécessairement très
souriant ». « Au mois de février, avez-vous senti,
entendu des propos acerbes, des propos violents de sa
part? ». Et la réponse, c'est : « Jamais ».

Encore une fois, ça ne veut pas dire qu'une
personne qui ne tient pas de propos acerbes ou violents
à l'égard, qui de son ex-conjointe ou qui, de l'amant
de son ex-conjointe, ou qui de ses enfants, ne peut pas
intentionnellement causer la mort de ses enfants, mais
c'est un élément, me semble-t-il, qui doit aussi
nourrir votre réflexion.

Quelques mots très rapides à propos de Martin
Nolet, l'agent d'immeubles. En contre-interrogatoire,
vous le savez, là, il a laissé un message relativement
au fait qu'il serait absent, et oui, dans ce message,
on ne sent pas dans la voix de cette personne, au
moment où elle parle à monsieur Nolet, je parle de

monsieur Turcotte, des indices d'état ibrieux acquis. 1
On sait que dans les minutes qui vont suivre, quand il 2
va parler à sa mère, là, c'est installé. Et c'est pas 3
lui qui le dit, c'est madame Fournier. Et je le 4
répète, c'était tellement frappant qu'elle voulait 5
quitter Saint-Hubert pour Piedmont. 6

Alors, donc, monsieur Nolet indique en contre- 7
interrogatoire : « Lors de la première (1^{re}) rencontre, 8
il m'a mentionné qu'il vivait une séparation 9
douloureuse, qu'il vivait une certaine colère de se 10
séparer, surtout de se faire tricher par sa conjointe 11
avec un ami. Il n'insistait pas, il m'a parlé de cette 12
situation-là au début, ensuite, il était axé sur la 13
recherche d'une propriété, c'était toujours positif, 14
comme dans les courriels, on n'a pas élaboré sur le 15
sujet ». « Est-ce que Guy Turcotte a été... », 16
question qui lui est posée par Guy Poupart, « ... a 17
été, dans ses propos, une personne fâchée, choquée, a- 18
t-elle tenu, cette personne, des propos violents à 19
l'égard de ses enfants? D'Isabelle? De quiconque? ». 20
La réponse, c'est : « Non, je n'ai pas eu connaissance 21
de ça ». 22

Un autre petit poids qui s'ajoute à ce qui est déjà 23
pesant en termes, je dirais, de silence radio, quant à 24
des intentions violentes chez cette personne. 25

Johanne Leclerc, voisine, infirmière, importante dans le sens où elle est très près et d'Isabelle Gaston et de Guy Turcotte. D'abord, février deux mille neuf (2009), en réponse aux questions de la poursuite. « Guy Turcotte a appelé à la maison pour demander si ma fille, Frédérique, pouvait garder les enfants le samedi vingt et un (21), de douze heures (12 h 00) à environ deux heures (14 h 00), trois heures (15 h 00). Il m'a dit aussi : « Je te le demande à toi parce que je veux que tu les gardes chez toi. J'aimerais ça que Frédérique s'en occupe » ». Frédérique, c'est sa fille à madame Leclerc et c'est une personne qui connaît très bien les enfants Gaston-Turcotte.

À vingt heures trente (20 h 30), le vingt (20), Guy Turcotte a appelé, il lui a dit : « Mes plans ont changé, j'aurai plus besoin de vous, merci beaucoup ». Il a raccroché immédiatement. « Je n'ai pas eu le temps de rajouter rien, parce qu'il avait raccroché ».

En contre-interrogatoire : « Lorsque vous parlez de vous côtoyer, peut-on dire que vous aviez des rapports assez fréquents avec eux? ». « Oui ». Et madame Leclerc, d'ajouter : « Je vous dirais que de se voir, c'était peut-être une (1) fois par semaine, des fois, on sautait une semaine. Olivier venait souvent voir Frédérique à la maison. Olivier aimait beaucoup

Frédérique, c'était comme, - pour lui, il traversait
puis il venait sonner à la porte. C'est le lien qui
nous unissait, mais on arrivait à souper ensemble
aussi ».

Questionnée sur la question de savoir si, à quelque
moment que ce soit, « entre deux mille trois (2003) et
deux mille neuf (2009), six (6) ans, il y a eu un froid
entre vous et Gaston Turcotte, pendant cette période-
là? ». « Jamais ». Jamais. C'est pas tout le monde
qui peut se vanter de ça, hein. Six (6) ans, aucun
froid, jamais.

Et, dit madame Leclerc : « Je considère Guy comme
un bon voisin, un bon papa, un père présent, un père
aimant ». C'est beaucoup pour un gars qui est sensé
avoir planifié et délibérément assassiné ses deux (2)
enfants.

Toujours questionné par Guy Poupart. « Pour vous,
voisine et amie d'Isabelle Gaston et de Guy Turcotte,
ai-je raison de dire qu'Isabelle Gaston est une
personne plus expansive, plus expressive que Guy
Turcotte, qui était plutôt de l'ordre d'un homme
discret, rangé? ». Réponse : « Oui ». « Et est-ce que
vous avez été témoin, et ça fait partie de la vie, de
colères, de chicanes qu'il y avait à l'occasion entre
Isabelle Gaston et Guy Turcotte? ». « Oui ». « Et,

quand vous avez été témoin de ça, c'était peut-être
plus Isabelle qui exprimait sa colère que le
contraire? » « Oui ».

Et encore une fois, nous ne sommes pas ici pour
faire le procès d'Isabelle Gaston. Ça fait partie de
la réalité des témoignages entendus. Point à la ligne.
Pour vous aider à réfléchir.

Questionnée par Guy Poupart sur la question de
savoir si elle avait été informée par monsieur
Turcotte, le samedi auparavant, que celui-ci projetait
d'acheter une maison à proximité pour les enfants, elle
répond : « Il était content, parce que ça lui
permettait d'envisager pouvoir demeurer à proximité
avec les enfants et de reprendre un certain train de
vie plus normal comme père de famille ». « Je le
rencontre... », dit-elle, « ... deux (2) semaines
auparavant au département de cardio. Guy Turcotte est
calme, il accepte sa séparation », deux (2) semaines
auparavant, apparence. « Il dit que tous les deux (2)
ne se rejoignaient plus dans leur couple et qu'il
projetait d'acheter une maison proche pour qu'Olivier
puisse voyager en vélo d'une maison à l'autre. C'est
un peu, au début, la conversation qu'on a à cet
égard ». « Est-ce que j'ai raison de dire que vous,
qui connaissez Guy Turcotte depuis deux mille trois

(2003), qui êtes voisins, qui avez eu des relations
d'amitié avec le couple, vous constatez, au cours de
cet appel, que Guy Turcotte est triste, celui du vingt
(20) février, huit heures trente (8 h 30)? ».

Réponse : « Oui ». « Ça ressort clairement, pour
vous? ». Réponse : « Oui ». « De tous les contacts
que vous avez eus avec lui depuis deux mille trois
(2003), est-ce la première (1^{re}) fois qu'il est aussi
bref dans une communication qu'il a avec vous? ».

Réponse : « Oui ». « Que cela ne ressemble pas aux
échanges que vous avez habituellement avec ce monsieur-
là? ». Réponse : « Oui ».

Des petits indices qui parsèment le parcours de la
preuve présentée par le Ministère public et que je
porte à votre attention.

On a entendu, par la suite, Patricia Giroux,
conjointe de Martin Huot. Je retiens, pour votre bonne
considération, les aspects suivants de son témoignage.
En chef, d'abord : « J'ai décidé d'appeler Guy le
lendemain pour le tenir au courant », vous savez de
quoi, là, je veux pas revenir en arrière, là, vous le
savez, c'est ce qu'elle avait découvert dans
l'ordinateur dans les courriels, en tout cas, dans les
messages, MSN, ou quelque chose comme, là, c'est un mot
avec lequel je ne suis pas très familier, mais elle est

allée dans l'ordinateur qui était toujours ouvert et a
découvert ce que vous savez. « Je lui ai dit : « Tu
feras ce que tu veux de ton côté, mais moi, j'ai
découvert des messages, puis pour moi, c'est sûr que ça
va être terminé avec Huot, parce que pour moi, c'est
inacceptable une trahison comme ça » ».

Il y a pas juste Turcotte, là, qui a senti ça comme
une trahison, hum? « Mais sur le coup, il ne me
croyait pas, parce qu'il avait un lien de confiance
entre lui et Isabelle Gaston, qui était très fort.
Puis, il voulait le voir de ses yeux, parce que pour
lui, ça avait pas d'allure ». Et, vous le savez, on a
déposé en liasse comme pièce P-29, des courriels entre
Isabelle Gaston, d'une part, et Martin Huot, d'autre
part.

Voici ce que madame dit en contre-interrogatoire :
« Quand vous alliez chez les Gaston-Turcotte, les
enfants sont là? ». « Oui, mais moi, j'avais remarqué
que c'était toujours plus Guy Turcotte qui s'occupait
des petits : préparation des collations, préparation
d'un film pour la télé, les jeux, à la table à
colorier. C'était toujours plus Guy qui s'occupait de
tout ça et qui s'occupait, dis-je, plus de ses enfants.
C'est pas un reproche, les deux (2) personnes avaient
des agendas, des horaires de vie différents. Mais

c'est une réalité, c'est pas un reproche, c'est une
réalité.

« C'est un constat... », lui demande Guy Poupart,
« ... que vous faites une fois ou si c'est quelque
chose de presque'habituel dans les relations que vous
entretenez avec ce couple, lorsque vous leur rendez
visite? ». La réponse de Patricia Giroux : c'est
habituel.

« Est-ce que le même commentaire s'applique,
lorsque vous observez que c'était davantage Guy
Turcotte qui s'occupait des enfants, ou le contraire,
sans que ce soit un concours? », et, là, on fait
référence aux activités ou de semi-voyages où les
enfants étaient présents. Et... », dit madame Giroux :
« Moi, c'est quelque chose que j'ai toujours
constaté ». « Est-ce que Guy Turcotte a eu une
réaction, à ce moment-là, quand vous lui annoncez ça,
puis qu'il est obligé de réaliser que c'est vrai, là,
il se frotte les yeux, puis bon, c'est vrai, de gars
fâché, colérique, ou si c'est un homme qui ne comprend
pas ce qui est en train de se produire? ». Madame
Giroux va dire : « Plutôt une réaction
d'incompréhension, comme si on s'attendait tellement
pas à cette situation-là, ça nous prend comme sur le
fait, on devient bouche bée. Je pense que c'est plutôt

une réaction comme celle-là, que je comprends très bien ». « Moi... », moi, elle, Giroux : « ... moi, il y avait plus d'agressivité. Moi, j'avais de l'agressivité, moi, j'étais très fâchée ».

Elle a pas tué personne, madame Giroux, et elle était très fâchée, par comparaison. Alors, là, il y a le voyage, retour, vingt-quatre (24) janvier, location de la maison de Piedmont, le vingt-six (26) et, là, la question suivante est posée à madame Giroux : « Est-ce que entre, disons, le retour le vingt-quatre (24), et disons le début du mois de février, vous avez eu l'occasion de voir ou de parler à Guy Turcotte? ». « Oui. J'ai eu l'occasion de lui parler au gym ». Et donc, « Quand Guy Turcotte est venu me voir, parce qu'il souhaitait que je lui prépare des programmes d'entraînement... », je, étant Patricia Giroux, « ... et que Martin Huot était là, il a pris la décision de ne plus s'entraîner au gym pour un certain temps ».

Retrait, éviter les confrontations. Je pense que c'est notable. « Est-ce que vous avez appris par Guy Turcotte qu'il avait loué une maison? ». « Oui, c'est à une rencontre au gym, on est restés ensemble dix (10) à quinze (15) minutes ». « L'homme que vous aviez devant vous, est-ce que j'ai raison de dire qu'il avait l'air abattu? ». « Oui ». « Qu'il avait l'air de pas

avoir dormi bien gros? ». « Oui. Moi, je l'avais
jamais vu comme ça. Je trouvais que ça avait l'air
d'un gars que ça faisait plusieurs jours qu'il avait
pas dormi. Démoli, peut-être, mais c'était surtout de
l'incompréhension, comme si notre monde avait arrêté de
tourner ».

Il y a pas juste Guy Turcotte qui, dans ses
courriels à Isabelle Gaston, il va dire qu'il est
détruit, qu'il est démoli. Il y a des gens qui ont vu
ça. Est-ce que, en passant, parce que d'avoir une
réaction de cette envergure à une des déconvenues
puissantes de l'existence mais qui est largement
répandue, est-ce que le fait que probablement la
plupart des personnes dans cette salle n'ont jamais
réagi de cette manière à des situations semblables est
indicateur de quelque chose? Oui, les gens, en
général, ne sont pas affublés d'un trouble psychique à
l'axe 1 du DSM-4. Lui l'était. Tous les experts sont
unanimes. Trouble à l'axe 1. Trouble d'adaptation,
donc hyper réaction aux stressseurs qui font mal, mais
dont les gens se sortent à peu près, après un certain
temps de deuil, de tristesse, de souffrances, et les
gens repartent. Pas lui. Et c'est pas de sa faute.
Vous comprenez? Il faut se rappeler que ça n'est pas
de sa faute. C'est une maladie, c'est un trouble

psychiatrique majeur. 1

Autre question importante à madame Giroux, c'est 2
elle la révélatrice d'une situation qui est celle que 3
vous connaissez. Question : « Est-ce que pendant cette 4
période, y compris à cette occasion, vous entendez ou 5
percevez un homme qui tient des propos agressifs ou 6
violents à l'égard d'Isabelle Gaston? ». « non, c'est 7
plutôt de la frustration, rien d'agressant envers la 8
personne. C'est sûr que quand on est dans une colère, 9
qu'on est fâché, c'est sûr qu'on dira pas que la 10
personne, on a envie de passer du temps avec ou quoi 11
que ce soit, c'est sûr qu'on la porte pas dans notre 12
coeur la personne, mais de dire des propos agressifs, 13
non ». « Est-ce qu'à cette occasion, ou à d'autres 14
occasions, avant le vingt et un (21) février deux mille 15
neuf (2009), vous auriez vu Guy Turcotte avoir un 16
comportement ou tenir des propos agressifs à l'égard de 17
ses enfants? ». « Non, pas du tout. Je trouvais que 18
c'était un père très attentif, attentionné à ses 19
enfants. Je trouvais que c'était un modèle de père à 20
mes yeux à moi ». Un modèle de père pour cette femme. 21

Martin Huot a témoigné, par la suite. Vous avez 22
entendu son témoignage, je n'en retiens rien d'autre 23
que le fait que le dix (10) février, il a vu Guy 24
Turcotte dans sa maison, le matin, Guy Turcotte qui, 25

lui, quand il l'a vu avec une tasse de café dans la
cuisine de la maison familiale, il lui a dit : « Tu
m'as trahi, tu disais que t'étais mon ami », qu'il a
perdu momentanément le contrôle de lui-même et qu'il
lui a asséné un coup de poing.

Asséner un coup de poing, frapper quelqu'un, vous
le savez, c'est un comportement que, comme société,
nous n'acceptons pas. Et c'est très bien ainsi. Rien
n'excuse l'utilisation de la violence. Mais il peut y
avoir des circonstances où l'éruption d'une forme de
violence, et dans ce cas-là extrêmement contenue, ne
devrait pas nous faire tomber des nues. Et si vous
vous demandez, parce que ça, j'ai trouvé ça fort en
ketchup, pour utiliser une expression qui dit bien ce
qu'elle veut dire, y a-t-il une différence entre le
fait que le dix (10) février, Guy Turcotte ait frappé
d'un coup de poing Martin Huot et le fait d'avoir tué
sauvagement des êtres humains qu'il aimait le plus, le
vingt (20) février? Est-ce qu'il y a une différence?
Elle est tellement incroyable, tellement abyssale, la
différence, que je me demande encore si j'ai bien
entendu le docteur Faucher dire, et pourtant, il l'a
bien dit, tenter de faire une analogie entre le gars
qui est en trouble d'adaptation avec humeur dépressive
et anxieuse, le dix (10) février et le vingt (20)

février? C'est proprement hallucinant.

Vous vous rappellerez que maître Tremblay, contre-interrogeant le docteur Bourget, s'était servie de cette analogie pour dire : « Si on vous écoutait, docteur Bourget, le dix (10) février, si on avait accusé monsieur de voies de fait sur Martin Huot, vous auriez prétendu qu'il n'était pas criminellement responsable de son geste? ».

Vous savez maintenant d'où venait cette question. Du docteur Sylvain Faucher. Pensez-y aujourd'hui, demain, dans votre délibéré. Avez-vous déjà entendu quelque chose d'aussi grossier, d'aussi énorme comme analogie?

Et dès le lendemain ou surlendemain, la personne qui va causer la mort des êtres humains qu'il aimait le plus, le vingt (20) février, est fâchée contre elle-même d'avoir eu un comportement comme celui-là. Il comprend pas comment ça se fait que les gars au gym sont tout contents parce qu'ils ont vu Huot avec un *black eye*, avec un oeil au beurre noir. Lui, il est pas fier de lui puis il comprend pas la réaction des autres, *aie!, aie!, wow*. T'es un homme, tu lui en as sacré une. Il est mal avec ça, lui. C'est le même gars qui va littéralement, - passez-moi l'expression, massacrer des enfants. Ça va pas, ça va pas, ça ne

peut pas aller.

Rapidement, Patrick Gaston, frère d'Isabelle. Vous le savez, et il y a rien de plus normal, on le savait même tout le monde, y compris quand vous avez accepté, vous avez été avertis, c'est extraordinaire comme vous avez été avertis, tout le monde savait dans quoi il s'embarquait ici. Hein? On savait qu'on passerait tous des moments hyper pénibles et nous, on n'est pas et personne directement impliqués dans cette situation-là. On savait, et Dieu seul sait que ça a été vrai. Dieu seul sait que ça a été vrai. Patrick Gaston, c'est un gars qui aimait Guy Turcotte et Guy Turcotte aimait Patrick Gaston. Et c'est un gars qui est très près de sa soeur, très près de Guy Turcotte et bien sûr, très près de son neveu et de sa nièce et qui était touché au coeur, c'est évident.

En interrogatoire chef, quand il témoigne, le quatre (4) mai deux mille onze (2011), il vous a dit qu'il avait dit à Turcotte : « T'as mis Isabelle dans la marde, tu devais tout lui donner » et il dit que Guy Turcotte a répondu : « J'ai besoin de mon argent, j'ai quatre (4) avocats qui travaillent pour moi, même avec cinquante pour cent (50 %), elle va être dans la rue ». Cinquante pour cent (50 %) étant ce qui resterait du patrimoine familial. Et là, Patrick Gaston, encore une

fois, tout à fait compréhensif mais non moins emporté
par les émotions, lui a dit : « Tu l'as mis dans la
marde, plaide coupable ». Comme si, dans le fait de
plaider coupable, il y avait l'exercice, quelles que
soient les circonstances : « Tu l'as mis dans la marde,
plaide coupable ».

La dernière chose qu'on doive se souhaiter comme
société, la loi du temps, oeil pour oeil, dent pour
dent. Nous sommes ici depuis très longtemps pour
éviter, de toute la force de notre collectivité qui a
choisi d'obéir à la règle de droit comme seule
maîtresse de nos vies, dans chacun des aspects de nos
existences, il y a rien de plus universellement répandu
que le droit. Il est partout. Le droit cesse, notre
collectivité explose, se désintègre et nous revenons à
la loi de la jungle. Voilà pourquoi nous sommes ici,
pour éviter le retour à la loi de la jungle, à la
barbarie comme moyen de régler les drames humains, à la
vendetta de certaines sociétés où, pendant des siècles,
les gens vont se tuer, alors qu'on sait même plus
pourquoi on tue. Mais en même temps, Dieu que c'est
humain et compréhensible de réagir de cette manière-là.

Monsieur Gaston, après avoir eu ce cri du coeur, a
quand même donné d'autres réponses qui, je vous le
soumets, mériteraient que vous y portiez attention.

Questionné par Guy Poupart : « Au cours de cette
conversation, est-il vrai qu'il vous aurait également
parlé de la manière suivante : je pensais que j'avais
mal avant, mais là, j'ai vraiment mal? ».

Questionné sur une chose qu'il avait dite, semble-
t-il, le seize (16) juin, dans une déclaration aux
policiers et dont il ne se souvenait pas, Patrick
Gaston va admettre qu'à l'époque, il avait dit que Guy
Turcotte lui avait dit : « J'ai vraiment mal, tu sais,
les enfants, c'est les deux (2) seules personnes qui
m'aimaient ». Les enfants, c'est les deux (2) seules
personnes qui m'aimaient. Non seulement lui les
aimait, mais ses enfants étaient, dans sa tête, les
deux (2) seules personnes qui l'aimaient.

Monsieur Gaston dira également qu'il considérerait
son beau-frère comme un bon conjoint et un bon père de
famille. Au mois de février, il est rencontré par les
policiers. Il est questionné de la manière suivante :
« Ai-je raison de dire qu'à cette occasion, lors de la
rencontre avec les policiers, vous avez mentionné, et
je cite : « Que rien ne pouvait prédire ce qui est
arrivé aujourd'hui. Je ne peux pas dire plus que ça,
les mots me manquent »? ». Ça commence à faire bien du
monde pour lesquels il est inconcevable que Guy
Turcotte ait pu faire une chose semblable. Ça doit

bien, au fur et à mesure de l'observation de ce
phénomène, s'ajoutant les uns aux autres, ça doit bien
vouloir dire quelque chose, surtout si on rappelle de
l'importance de faire le tour de l'histoire
longitudinale des êtres humains, quand on fait une
évaluation psychiatrique, n'est-ce pas?

Carole Lachance. Éducatrice qui a, elle aussi,
témoigné le quatre (4) mai deux mille onze (2011). En
avril deux mille neuf (2009), elle reçoit un appel de
Guy Turcotte qu'elle connaît depuis deux mille trois
(2003), comme Johanne Leclerc. « Il me dit que ça fait
plusieurs jours qu'il pensait à me téléphoner car il
voulait s'excuser de la peine qu'il m'avait faite, il
savait que j'aimais beaucoup ses enfant et que pour
lui, c'était important de me le dire, qu'il était
désolé de la peine qui... ».

Rappelez-vous, Guy Turcotte sait qu'il a tué ses
enfants. Hum? Ce qui veut pas dire qu'il était
criminellement responsable au moment où il les a tués.
Et ça, c'est une différence qu'il faut toujours
toujours garder en tête et je le répète comme une
incantation : ce qui est important, c'est au moment de
la survenance, quand c'est survenu, que vous devrez
juger de cette affaire, l'avant comme l'après, étant à
cet égard utile mais c'est pas ça que vous avez à

décider. Guy Turcotte ne subit pas son procès pour ce qu'il a été de la naissance jusqu'au vingt (20) février, ni, non plus, pour ce qu'il a pu dire ou vivre à partir du vingt et un (21) février, il est accusé d'avoir causé la mort de ses enfants et d'en être criminellement responsable, d'avoir eu l'intention de causer leur mort, planifier leur mort et l'avoir commis de propos délibéré.

Et c'est pour ça que les docteurs Bourget et Bouchard ont souvent, ont souvent mentionné que l'après, pour eux, oui, était utile, mais non, n'était pas fondamental.

Que dit-elle de plus, madame Lachance? « Je lui ai dit que je regrettais de ne pas avoir été là. Que peut-être l'événement ne serait pas arrivé. Il m'a dit : « T'aurais pas pu deviner, j'avais l'intention de louer des films, de réserver une gardienne, t'aurais pas pu deviner, savoir » ». Mais ça, là, personne ne pouvait le deviner, même pas Isabelle Gaston dont on va aborder le témoignage dans quelques secondes. Comprenez-vous? Même pas Isabelle Gaston.

« Il m'a dit que dans la soirée, il avait été assis dans le salon, qu'il pleurait, qu'Olivier est venu et qu'il lui a dit : « Moi, je t'aime, papa » », et que dit-il à madame Lachance, en interrogatoire en chef?

« J'aurais dû aller me coucher avec eux ».

Vous allez apprécier, vous allez réfléchir, vous êtes les maîtres absolus des faits, rappelez-vous de ça. Vous savez aussi qu'on impute une signification transcendante au fait que monsieur Turcotte aurait dit, quand je dis « on », là, je parle de la poursuite, que, au fait que monsieur Turcotte aurait dit à Carole Lachance : « Non, fais-toi en pas, il y a deux (2) ans, j'avais fait un scénario semblable », sans élaborer, hum? Puis on voudrait faire dire à cette phrase, sans élaboration et sans élaboration, c'est Carole Lachance qui le dit. Ce qu'elle ne dit pas, rien d'autre que, rappelez-vous : « En deux mille sept (2007), il avait aussi songé à un suicide ». Hum? Pas à un suicide où j'amène les enfants avec moi, ou c'est un scénario comme celui du vingt (20) février, donc, une personne qui avait envisagé, depuis deux mille sept (2007) jusqu'au fin février deux mille neuf (2009), un scénario de suicide homicide, tuer ses enfants, de les amener avec lui. Pas *pantoute*. C'est exactement le contraire. Il a jonglé avec cette idée, s'est imaginé des scénarios sur lesquels je vais revenir dans quelques minutes, mais c'est sorti très rapidement de sa tête, pour la meilleure raison du monde : parce qu'il a pensé à ses enfants. Ce qui est exactement le

contraire de ce qui s'est passé le vingt (20) février,
hum?

Alors, quand on veut faire dire aux mots ce qu'ils
ne disent pas, attention.

Nous en sommes maintenant au contre-interrogatoire
de madame Lachance. Rencontre du vingt (20) février
deux mille neuf (2009) à quinze heures quarante-cinq
(15 h 45). Il s'en va chercher ses enfants, il est
parti de l'hôpital. « Vous le croisez? ». « Oui ».
« Il est avec les enfants? ». « Non, il est avec Anne-
Sophie, Olivier est encore à l'école ». « En le
voyant, est-ce que vous avez constaté une attitude
différente? ». « Non, c'est un homme que je respectais
et que je respecte encore, un homme bien ». « Est-ce
qu'au nombre de fois où vous l'avez rencontré, il avait
toutes les qualités d'un bon papa? ». « Oui ». Un
homme que je respectais et que je respecte encore. Je
vous soumetts que Carole Lachance a peut-être compris
des affaires que monsieur Faucher n'a pas compris.
Hum?

Vous savez, la finesse dans l'analyse des êtres
humains, ça aide d'être un psychiatre patenté. Mais,
des fois, ça prend ce que le docteur Faucher aime et
apprécie comme expression, du GBS, du gros bon sens.

Questionnée par Guy Poupart à propos de la

communication du mois d'avril, là, il lui demande : 1
« Est-ce qu'il aurait ajouté autre chose, notamment sur 2
les enfants venus lui faire une caresse parce qu'il 3
pleurait? ». Et, dit madame Lachance, elle se 4
rappelait que dans sa tête à elle, dans ce qu'elle 5
avait entendu et qu'elle avait retenu, que c'était 6
seulement Olivier qui lui avait mis la main autour du 7
cou, et chose capitale : « Est-ce que Guy Turcotte a 8
dit : « J'ai oublié qu'ils étaient là »? ». Réponse : 9
« Oui ». 10

Rappelez-vous de ce que vous avez entendu et sur 11
quoi je vais revenir, peut-être pas aujourd'hui mais 12
demain, sur le *raptus* suicidaire. Sur cette espèce 13
d'inouïe accélération de la pensée qui tourne sur elle- 14
même avec une seule obsession qui se coupe de tout son 15
milieu. Il y a plus qu'à la cinquième (5^e) phase d'une 16
crise suicidaire, d'après le docteur Bouchard, celle de 17
la cristallisation, qu'une seule obsession : la mort, 18
la mort, la mort, la mort, la mort. Et avec une 19
vitesse qui se nourrit d'elle-même. Le reste du monde 20
n'existe plus. Doutez-vous? C'est ce que vous avez le 21
droit de faire, ce que vous avez le privilège de faire, 22
du fait que cet homme-là soit rentré dans une crise 23
suicidaire aigue, dans un *raptus* suicidaire, peu 24
importe le choix de l'expression, le vingt (20) février 25

deux mille neuf (2009).

Est-ce que je peux en profiter pour vous suggérer
une suspension?

LA COUR :

Très bien.

LES MEMBRES DU JURY QUITTENT LE BANC À 14 h 53

HORS JURY

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Pour l'instant, il y a rien, mais j'aurais quelques
vérifications à faire, Monsieur le Juge.

LA COUR :

Très bien.

M^e GUY POUPART :

Moi, j'ai, étonnamment, moi, j'ai quelque chose à
faire, comme commentaire...

LA COUR :

O.K.

M^e GUY POUPART :

... parce que je veux éviter toute confusion.

LA COUR :

Faites-le en privé.

M^e GUY POUPART :

Pardon?

LA COUR :

Faites-le en privé.

M^e GUY POUPART :

Bien écoutez, c'est...

LA COUR :

Non, non, je taquine, je taquine.

M^e GUY POUPART :

Non, je pense que mon collègue va très bien comprendre et c'est certainement pas pour lui être défavorable, mais au contraire pour une question de clarté.

Après avoir parlé de l'appel fait à Patrick Giroux, il a parlé de Carole Lachance qui aurait reçu un appel en avril et il a dit, tout comme Johanne Leclerc, puisqu'il venait de parler de Patrick Giroux qui avait reçu un appel...

LA COUR :

Patrick?

M^e PIERRE POUPART :

Patrick Giroux?

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Gaston.

M^e GUY POUPART :

Patrick Gaston, (inaudible), merci, Patrick Gaston, je m'excuse, il a fait la confusion entre un appel fait à Patrick Gaston et madame Leclerc et je ne voudrais pas qu'il y ait quiconque qui pense que madame Leclerc

aurait reçu un appel en avril deux mille neuf (2009),
de la part de monsieur Turcotte.

LA COUR :

Mais ça, alors, peut-être faites la clarification,
mais c'est clair, je veux dire, de la, - alors, prenez
le...

M^e PIERRE POUPART :

J'entends (inaudible).

LA COUR :

J'avais pas noté, mais je vous fais confiance.

M^e GUY POUPART :

Je l'écoute très attentivement.

LA COUR :

Oui, merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE À 14 h 55

REPRISE DE L'AUDIENCE À 15 h 10

LES MEMBRES DU JURY PRENNENT LE BANC À 15 h 11

EN PRÉSENCE DU JURY

M^e PIERRE POUPART :

Isabelle Gaston. On est en interrogatoire en chef.
Madame Gaston est une femme extrêmement spontanée qui
livre ses états d'âme manifestement avec facilité, avec
maturité. Je vous dis que, en règle générale, on a
l'heure juste. Dieu seul sait que de témoigner devant
vous, ça a pas dû être la chose la plus facile de sa

vie. Elle l'a fait, elle a dit un certain nombre de
choses, paradoxalement, assez positives sur Guy
Turcotte, pas que, mais assez et qui sont importantes,
encore une fois, dans la réflexion à laquelle vous
devrez nécessairement, un jour, vous livrer.

Elle a témoigné le cinq (5) mai deux mille onze
(2011). En interrogatoire en chef, elle dira ceci :
« Si j'ai eu deux (2) enfants avec lui, c'est qu'en
quelque part, je l'aimais. Bien je l'aimais, mais
d'aussi loin que je me souviens, on s'est tout le temps
chicanés, on avait une espèce de spirale. Il y avait
une chicane, moi, je chialais, lui, il faisait la
baboune, c'était à propos de tout et de rien. On s'est
même séparés une première (1^{re}) fois en deux mille un
(2001) », et vous vous rappelez qu'ils se sont connus
en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et que
les événements se sont produits en deux mille neuf
(2009), ce qui est conforme avec ses dix (10) ans
d'enfer, dont Guy Turcotte a parlé dans son témoignage
et à un certain nombre de personnes.

Ceci étant dit, également, en mentionnant que il y
avait eu de bons moments dans leur relation et vous le
savez. Une relation manifestement mauvaise pour tous
les deux (2). Pas mauvaise au sens, - c'est parce que
j'aime pas utiliser le mot pathologique dans ce sens-

là, là, mais ça marchait pas. Isabelle Gaston est
peut-être la meilleure personne du monde. Guy Turcotte
est peut-être un maudit bon gars, mais ces deux (2)
bonnes personnes ensemble, ça marchait pas, malgré les
bons moments et pourtant, et un et l'autre, et je
dirais en particulier Guy Turcotte, se sont étrivés, se
sont acharnés à ce que ça marche. Vous le savez,
jusqu'au quatre (4) janvier deux mille neuf (2009), au
moins, dans la tête à Guy Turcotte. Et ça, on verra ça
plus tard. On est à Isabelle Gaston.

« En fait, à chaque fois qu'on avait une nouvelle
affaire à gérer, on se chicanait, c'était comme s'il y
avait pas de communication entre nous, puis t'sais, la
façon que je conte ça, c'est un ramassis des dix (10)
dernières années, parce qu'il y a pas eu juste de
mauvaises périodes, il ya eu de très très bonnes
périodes avec ce conjoint-là, je mentirai pas que j'ai
eu de très bons moments, sinon, j'aurais pas continué
dans cette relation, à ce moment-là ».

Là-dessus, les ex-conjoints sont sur la même
longueur d'ondes. Il y a pas eu d'autres ruptures,
mais il y a eu beaucoup de moments où j'ai dit :
« O.K. », comme à l'été deux mille sept (2007), j'avais
dit : « O.K. Là, je m'en vais, c'est fini, je suis
tannée ». « Puis, il y avait eu la même séquence, un

peu, il avait cherché une maison à Piedmont, puis il
avait failli partir puis, à la dernière minute, je lui
ai dit : « O.K. Non, je veux plus me séparer, je veux
plus me séparer ». Puis, je me souviens que je l'avais
vu pleurer pour une des rares fois. Il s'est effondré
dans mes bras, il m'a dit : « Je serais pas capable
sans toi, je serais pas capable », puis après, on est
revenus, ça allait bien, là, jusqu'à la fin deux mille
sept (2007) ». « Au début deux mille huit (2008),
après avoir tout essayé, je me dis : « Bien, je vais
aller faire une thérapie », parce que le problème avait
l'air de venir de moi. Je vais aller suivre un *coach*
de vie qui est Luc Tanguay. Je vais aller suivre une
thérapie pour essayer d'arrêter de chialer, de mieux
comprendre à communiquer » ». C'est Isabelle Gaston
qui vous a dit ça. C'est pas une déclaration à la
police, c'est pas un vidéo, c'est Isabelle Gaston,
devant vous.

« Ça fait que, là, j'ai commencé cette thérapie-là.
Je voulais dire pour le cours « Parents guides, parents
complices », Guy Turcotte a suivi le cours après moi,
puis ça a beaucoup amélioré notre vie de couple, des
fois, les chicanes, c'était beaucoup l'éducation des
enfants, puis la façon qu'on abordait la vie en
général ».

Là, il y a un incident, aussi bien d'en parler, 1
puisqu'il a été mis en preuve. Très honnêtement, j'en 2
vois pas l'utilité, mais ça a été mis en preuve et ça 3
n'a pas fait partie des considérants ou des réflexions 4
de ce sur quoi s'est appuyé le docteur Faucher, sauf 5
erreur, mais je pense pas que je me trompe. 6

« Alors, là, il y a plus grand-chose qui va en deux 7
mille huit (2008), à l'été, en montrant des photos à ma 8
voisine, je voulais lui montrer des photos. Je 9
retrouve encore dans son ordinateur une preuve qu'il 10
fréquente des sites pornographiques gais. En deux 11
mille un (2001), ça a été la même chose aussi, qui 12
était la cerise sur le sundae, mais il y avait d'autres 13
choses, j'étais plus irritable ». Ça, « il y avait 14
d'autres choses, j'étais plus irritable », ça demeurera 15
toujours un mystère et ça demeurera toujours un mystère 16
parce que ces deux (2) personnes-là ont choisi et ont 17
respecté que ça demeure un mystère et je vais vous le 18
montrer quand on parlera de Guy Turcotte et de son 19
témoignage, demain. 20

Il y avait une autre raison pour laquelle madame 21
était irritable, et qui l'était tellement, qu'elle est 22
partie. Mais, en juillet deux mille un (2001), les 23
mêmes personnes ont recommencé à vivre ensemble et ont 24
cheminé cahin caha, jusqu'en deux mille neuf (2009). 25

Et au passage, madame Gaston mentionne, à un moment
donné : « Je lui ai dit, - je lui ai comme dit :
« Écoute, Guy, t'sais, pour moi, là, je me disais : il
y avait pas de tendresse, pas de caresses, je sais pas,
là, c'est ma vie privée, sexuellement ça allait bien,
mais... », trois (3) points de suspension.

« Mon niveau d'intolérance a augmenté. Je me
souviens qu'à Whistler, je m'attendais que lui patine
pas mal plus fort que moi. Je m'attendais à un peu
qu'il se rattrape, parce que ça m'avait vraiment
blessée de trouver ça. Ça fait que là-bas, j'ai été
assez bête, merci ». Quand je vous parle de
spontanéité, dans le langage, c'est très spontané.

« J'étais comme dans ma bulle, puis peut-être un
petit peu, t'sais, même avec les parents à Guy, j'ai
été, t'sais, assez bête ». Les parents à Guy. « On se
chicanait sur tout : les parents à Guy, Olivier, Anne-
Sophie, on se chicanait sur tout. Le voyage a été un
échec total ». Ça, c'est Whistler et ça va revenir
dans la conversation entre Marguerite Fournier et Guy
Turcotte, dans la soirée du vingt (20) février. Il y
a pas juste Guy Turcotte qui pensait que Whistler avait
été un échec total.

Ensuite, elle parlera de ce qui s'est passé en
octobre deux mille huit (2008), de la qualité des

relations qu'elle avait avec Martin Huot, les deux (2) 1
couples qui se fréquentaient. Il s'est passé quelque 2
chose en octobre deux mille huit (2008), ça fait partie 3
de la condition humaine. Et c'est (inaudible) à 4
Québec. 5

« On a rencontré Luc avant de partir en vacances, 6
là, je m'en viens au dix-sept (17), là, Luc Tanguay, 7
puis, là, il nous a fait faire des choses puis tout ça, 8
on était moi puis Guy. Je me souviens de cette phrase- 9
là. Luc lui a dit : « Guy, comment t'entrevois ta vie 10
sans Isabelle? ». Guy a répondu : « Que je sois avec 11
ou que je sois pas avec, les deux (2) options semblent 12
aussi pires l'une que l'autre ». Je me souviens, je 13
l'ai regardé, j'ai fait comme... », en passant, là, à 14
ce moment-là, Isabelle Gaston ne savait pas que Guy 15
Turcotte savait, n'est-ce pas? « Je me souviens, je 16
l'ai regardé j'ai fait comme : « Bien, là, c'est parce 17
que le reste, je m'en souviens pas ». On avait pris la 18
décision, Martin et moi, que le dimanche après le 19
voyage, que je lui dirais que ça serait fini ». Ça 20
s'en venait. Guy a été correct avec les enfants, il 21
s'en est occupé. Là-bas, ça a été, on se faisait des 22
petites pointes arrogantes, mais beaucoup moins que ce 23
qu'on s'était déjà fait dans notre couple. T'sais, on 24
est encore en couple, là, on a essayé de parler de la 25

garde des enfants. Mais à part ça, à part ça, des
petites pointes arrogantes de part et d'autre.

« Je l'avais jamais vu violent avec les enfants ».
Est-ce que c'est assez clair? « Je l'avais jamais vu
violent avec les enfants ». « O.K. », et je cite :
« C'est un bon papa, ça, j'aurais jamais laissé les
enfants si j'avais pas pensé que c'était un bon papa,
puis il avait des belles qualités, il avait des forces
dans l'éducation des enfants que j'avais pas, sur
certaines choses ». Est-ce que cela ne nourrit pas ce
que j'appellerais cette inquiétude métaphysique que
nous devrions tous avoir sur l'état d'esprit de cette
personne, le vingt (20) février deux mille neuf (2009)?
Ça n'a aucun sens, c'est insensé.

Madame Gaston dira, - elle a dit bien d'autres
choses, en passant, là. Si ma consœur pense qu'il y
a des choses que je ne vous dis pas qui doivent être
dites, elle va le faire, puis si elle ne croit pas que
ça soit nécessaire, elle ne le fera pas. Je lui laisse
l'entière responsabilité de ce qu'elle considérera
comme étant, dans sa vision à elle des choses, des
choses importantes.

Madame Gaston dira : « Ça fait que finalement, moi,
j'avais décidé, t'sais, qu'on se séparait, là, ça fait
que je vais en profiter pour faire peindre la

maison », l'histoire du décorateur et de son retour 1
après cinq heures p.m. (5 h 00). « Guy Turcotte était 2
très fâché. Il ne devait garder qu'Olivier qui 3
s'ennuyait. Là, là, il était en colère après moi, il 4
m'a dit : « Tu fais tout pour me gâcher ma soirée, tu 5
savais que je voulais avoir une soirée juste avec 6
Olivier. T'es méchante. Chaque affaire que j'essaie 7
de faire, tu le défais ». 8

Et ça, on va en parler demain, quand on parlera de 9
Guy Turcotte, là, mais ça, là, c'est, rappelez-vous du 10
vingt-six (26), il arrive chez eux, chez eux, dans la 11
maison du Chemin Beaulne, il braille comme un veau, 12
comme aurait dit mon père, - quelle belle expression. 13
Ça dit bien ce que ça veut dire. Il est tout seul. Il 14
a jamais été si seul comme ça depuis cinq (5) ans. Il 15
est malheureux comme les pierres du chemin, - autre 16
expression de mon père, et à un moment donné, son fils 17
veut parler à son père, parce qu'il dit : « Papa, je 18
m'ennuie, je veux être avec toi ». Et c'est de ça dont 19
on parle. Prélude à l'annonce d'un meurtre au premier 20
(1^{er}) degré, n'est-ce pas? Qu'est-ce que c'est 21
convaincant. 22

« Le dix (10) février, moi, je suis dehors, je suis 23
avec les enfants. Je leur dis : « Puis, comment ça va 24
dans votre nouvelle maison? ». Puis, il me répondait 25

comme (inaudible) : « Bien ». Je leur disais : « Est-ce que vous êtes contents avec papa? ». « Oui » ». Ça, c'est pendant que, probablement, - en tout cas, c'est le même jour que Guy Turcotte était dans la maison et qu'il croise Martin Huot en train de prendre un café dans sa maison.

Manifestement, je pense qu'on peut tirer une inférence que ces enfants-là étaient bien avec leur père. Là, il y a tout l'épisode des téléphones à répétition, Turcotte qui veut pas répondre parce qu'il est au travail, puis il sait qu'elle veut l'engueuler sur l'histoire qu'il a frappé Martin, bon. Je vous épargne ça.

Le vingt (20) février au matin, madame Gaston dit que : « Pendant que moi, j'ai un chien labrador, j'étais en train de le nourrir puis, là, la porte s'est ouverte vraiment super vite. Guy Turcotte est entré et il a dit : « Que c'est-ce qu'il fait là, lui? ». J'ai dit : « Pas devant les enfants ». J'ai pas eu le temps de dire bien bien grand-chose, il est reparti ». Voilà tout l'incident du vingt (20) février et vous savez pourquoi il a eu ce comportement qu'il a amèrement regretté, c'était la fameuse fin de semaine du rendez-vous annuel des filles au Massif de la petite Rivière Saint-François, il était convaincu que sa conjointe

serait pas là. Ils s'étaient engueulés la veille, le 1
dix-neuf (19) sur la question de : pourrais-tu assumer 2
une présence si jamais j'étais appelée à l'urgence? Ça 3
s'était envenimé et à un moment donné, Isabelle Gaston 4
avait dit à Guy Turcotte : « O.K. Laisse faire, je 5
vais m'arranger toute seule ». 6

Or, pour lui, les deux (2) parents, Carole 7
Lachance, ça va, personne d'autre et en particulier 8
Martin Huot. Est-ce qu'on peut lui reprocher ça? On 9
peut peut-être dire qu'avec le temps, il serait devenu 10
compréhensif? Ça arrive dans la plupart des familles 11
reconstituées. Mais est-ce que tant et aussi longtemps 12
que le temps n'a pas réparé les blessures, est-ce que 13
ce genre de réaction est disproportionné? Pas du tout. 14
Ça fait mal, t'es obligé d'abandonner dix (10) ans de 15
ta vie, dix (10) ans d'efforts, dix (10) ans de 16
difficultés, dix (10) ans de bon moments, des enfants, 17
deux (2) carrières, du monde qui se sont aimés assez 18
pour avoir des enfants. Une femme dont Guy Turcotte 19
dira que si ses enfants sont aussi extraordinaires, ils 20
le doivent en grande partie à leur mère. Ça, c'est 21
dans les courriels que ces deux (2) gens-là vont 22
s'échanger, jusqu'au vingt (20) février. Il y a-tu une 23
haine de la madame, là-dedans? Est-ce qu'on est en 24
train de préparer le terrain à une assassinat ou sinon, 25

à une reconnaissance par cet homme-là des aspects
fabuleux de son ex-conjointe?

Madame Gaston continue : « La veille, j'avais pris
une décision de faire changer les serrures. Je ne me
sentais plus en sécurité chez nous, même quand Martin
venait, je me sentais plus en sécurité ». En passant,
pas parce Guy Turcotte lui avait fait quelque menace
que ce soit, un jour, vous relirez les échanges de
courriels qu'ils ont eus. L'essentiel de ça, et
j'attirerai votre attention sur certains points
saillants de ces échanges-là éventuellement dans mon
argumentation, c'est : « S'il vous plaît, s'il vous
plaît, lâche-moi, lâche-moi, laisse-moi faire mon
deuil. S'il vous plaît, arrête, je suis parti parce
que mes moyens de défense n'étaient plus suffisants
contre tes agressions », que ça ait été mérité ou non,
- en passant, là, ça n'a aucun rapport. J'aimerais
vraiment que vous vous rappeliez de ça. Il ne faut
pas, pour l'amour du ciel, évaluer cette situation-là,
l'évolution de cette relation et son point culminant
tragique, avec notre compréhension de gens qui n'ont
pas eu à vivre ce type de réactions qui ne sont pas
affublées d'un trouble de l'axe 1.

On peut bien dire : « Bien voyons, une séparation,
c'est banal, un *chum* qui rentre dans une maison, c'est

banal. De que c'est, - pourquoi ce gars-là, il réagit 1
comme ça. Qu'est-ce qu'il y avait d'extraordinaire? ». 2
C'est ça l'erreur qu'il ne faut pas faire, parce 3
qu'elle peut être hyper dangereuse dans l'évaluation de 4
la situation. Tout le monde est d'accord pour dire que 5
cette personne souffrait d'un trouble d'adaptation. Il 6
y a pas, - je vous le dis, cherchez tant que vous 7
voudrez, dans n'importe quel dossier, il y a personne 8
qui a dit le contraire. Et rappelez-vous, chose qui 9
m'a frappé dans ce que la docteure Bourget est venue 10
dire ici. La grande difficulté qu'on a, quand on a à 11
parler de situation anormale, c'est d'utiliser une 12
langue normale pour tenter de comprendre ce qui ne peut 13
pas être compris, ce qui est incompréhensible. Ça ne 14
veut pas dire que la seule manière de comprendre 15
l'anormal, c'est d'être anormal soi-même, mais ça veut 16
dire et ça signifie et ça appuie cette difficulté dont 17
nous sommes tous victimes, y compris celui qui vous 18
parle, d'essayer de mettre en mot l'indicible, 19
l'incompréhensible, et c'est quand même l'effort auquel 20
nous devons tous travailler et ouvrir son esprit, son 21
âme, son coeur, son humanité, non seulement à la 22
tragédie d'une mère, mais à la tragédie d'un père. 23

Et si ce sont des êtres humains qui sont appelés à 24
juger d'une infraction comme celle-là, c'est pour une 25

excellente raison : c'est parce que nous sommes des
êtres humains et qu'il y a pas un ordinateur
suffisamment puissant, raffiné, doté de raisons,
d'émotions, d'ouverture d'esprit, d'une myriade
d'expériences qui vous ont constitué, tous et chacun
d'entre vous et qui ont fait ce que vous êtes, des
êtres équilibrés, mais fragiles. Nous sommes tous
fragiles. Cette fragilité fait partie de la condition
humaine. Et rappelez-vous de ça, rappelez-vous de ces
moments, nous en avons tous vécu où vous avez, en
raison de notre fragilité qui fait partie de la
condition humaine chez les gens normaux, pas chez les
psychopathes, chez les gens normaux. Rappelez-vous que
la frontière était bien mince entre ce que vous êtes et
ce que vous auriez pu être, à des moments particuliers
de vos existences, cette frontière, vous ne l'avez pas
franchie. Cette frontière, Guy Turcotte l'a franchie,
mais ce que nous vous disons, il l'a peut-être
franchie, il a peut-être posé des gestes mais il était,
à ce moment-là, souffrant d'un trouble mental
suffisamment puissant pour ne pas engager sa
responsabilité.

Et c'est pour ça que je vous dis que c'est
l'ensemble de vos qualités, comme êtres humains, qui
sont sollicitées dans la décision ultime que vous aurez

à rendre.

Madame Gaston dit : « Mais je me décide à l'appeler, je le fais signaler ». Ça veut dire quoi, ça, « je le fais signaler »? Ça veut dire ce que Guy Turcotte a dit, hein, téléavertisseur, l'hôpital qui communique avec lui, passe par l'hôpital, communications. Mais rappelez-vous, dans une pièce, je sais pas laquelle, de toute façon, vous les connaissez toutes. Il y a deux (2) appels le vingt (20) février, hein, avec le numéro de l'hôpital. Je vous la retrouverai, la pièce, demain, mais je veux vous en parler là.

Vous avez, dans ce que madame a dit, la confirmation que elle l'a fait, dit-elle : « Il est proche de cinq heures (5 h 00) », mais elle est pas sûre. Elle dit : « Oui, non, la première (1^{re}) fois que je le fais signaler, je suis pas encore partie de la maison, je lui téléphone de la maison, mais, là, j'ai fini, je suis déjà en retard, ça fait que, là, je me dis : je vais le refaire signaler, mais dans l'auto avec mon... », là, l'histoire, mais il est pas cinq heures (5 h 00). Puis, même Isabelle Gaston n'en était pas sûre. Puis s'il était pas cinq heures (5 h 00) et qu'est-ce qui a été déposé comme pièce relativement à l'heure des fameux numéros de l'hôpital, il y en a deux

(2) numéros, là, bien, excusez-moi, mais ça marche avec
la version de Guy Turcotte puis de la conversation du
« tu veux la guerre, tu vas l'avoir », puis de sa
colère et de la fin de sa colère, parce que son fils
lui a demandé de mettre (inaudible) et que cela a tué
sa colère.

Il n'est resté après qu'une immense fatigue, la
fatigue du déprimé. Il n'y avait plus de colère, c'est
fatigant d'être en colère, c'est exigeant d'être en
colère, c'est pas Pierre Poupart qui le dit, c'est Guy
Turcotte qui le dit, à un moment donné, dans son
témoignage. Il ne reste que la dépression. Ça prend
de l'énergie pour être en colère, il n'en avait plus.

« Là... », dit-elle, il me dit : « Bien, c'est
parce que j'aimerais peut-être faire de la raquette
avec les enfants, je passerais peut-être les
chercher ». Ça fait que, là, je me sentais un peu
coincée, c'est parce que t'sais, l'après-midi avait
même pas passé que j'étais comme obligée de lui dire
que j'avais fait changer les serrures. Ça fait que,
là, il m'a dit : « Non, non, non, je vais venir les
chercher, de toute façon, j'ai autre chose à aller
chercher à la maison ». J'ai dit : « Bien non, je vais
aller te les porter, ça me fait vraiment plaisir ».
Bien, là, il m'a dit : « Non, non, je vais souper, puis

je vais venir les chercher après, les chercher ». Ça 1
fait que, là, j'ai dit : « Bien, là, Guy prends-le pas 2
personnel, je veux pas que tu te fâches, mais c'est 3
parce que j'ai fait changer les serrures ». Là, il a 4
crié : « T'avais pas le droit de faire ça, t'avais pas 5
le droit, c'était ma maison ». Là, j'ai dit : « Je 6
sais que c'est ta maison, là, mais c'est... », il dit : 7
« T'avais pas le droit de faire ça, tu veux la guerre, 8
tu vas l'avoir ». Là, j'ai dit : « Non, non, je veux 9
pas la guerre, je veux pas la guerre, je peux aller te 10
les porter, les raquettes, ça va me faire plaisir ». 11
Il m'a dit : « Non, toi, c'est mieux que je te voie 12
pas. Toi, c'est mieux que je te voie pas. Tu veux la 13
guerre, tu vas l'avoir ». Puis il a raccroché, 14
« *hostie*, j'ai paniqué ». 15

Ensuite, elle continue : « Tu veux la guerre, tu 16
vas l'avoir, tu veux la guerre, tu vas l'avoir ». Je 17
me sens imbécile de ne pas avoir pensé qu'il pourrait 18
faire mal aux enfants ». En rétrospective, on peut 19
très bien comprendre, en rétrospective. « Là, j'ai 20
dit, ça m'a pas passé dans l'esprit, j'ai jamais pensé 21
une seconde qu'il ferait ça. J'ai dit : « Tu veux la 22
guerre, tu vas l'avoir », t'sais, je me suis dit, ça 23
doit être l'argent. Il va, ça commence là, on va se 24
battre pour l'argent. Ça fait que moi... », elle avait 25

bien compris, elle pensait que c'était ça, parce
qu'elle avait, dit-elle, consulté un avocat. Alors,
c'était tout à fait normal qu'elle comprenne qu'on
parlait, comme ça arrive, malheureusement, dans un
nombre hallucinant, incroyable, de séparations entre
des hommes et des femmes, entre des hommes et des
hommes, entre des femmes et des femmes, une fois que
c'est terminé, qu'on n'a pas réussi sa vie de couple,
qu'on souhaiterait réussir son divorce et que
malheureusement, pour utiliser une expression bien
québécoise, ça sheer. Et qu'au lieu de réussir à se
quitter sans blessure, les gens s'entre-déchirent,
c'est tous les jours dans ce Palais de justice et
quelquefois, c'est moins rassurant qu'une cour
criminelle.

Mais madame Gaston, elle l'a bien compris comme ça.
Elle s'est dit : bon, bien, ça y est, c'est parti, ça
va être la guerre financière. On va parler de Luc
Tanguay, tantôt, il voulait pas la guerre financière,
il voulait protéger sa femme, financièrement. Mais
dans les circonstances, dans ces émotions, dans cette
phase particulièrement trouble de leur existence, après
qu'ils se soient échangé les courriels que l'on sait,
qui ont été déposés en preuve, voilà ce qu'elle a
pensé, Isabelle Gaston.

Et je répète. « Là, je me suis dit, ça doit être
l'argent, il va, - ça commence là, on va se battre pour
l'argent. Ça fait que, moi, j'avais une carte de
crédit, c'est moi qui avais la carte maîtresse avec une
limite de trente mille piastres (30 000 \$) dessus.
J'ai dit : s'il veut me faire du mal, il va *loader* la
carte de crédit, puis c'est moi qui est responsable ».

Voilà toute l'étendue des appréhensions et des
craintes de madame Gaston. Il va *loader* la carte de
crédit. On est le vingt (20) février, pas le vingt-
cinq (25) janvier.

Parlons maintenant de cette conversation du dix-
sept (17) mai deux mille neuf (2009), à l'Institut
Philippe-Pinel. « Le dix-sept (17) mai... », dit-elle,
« ... j'avais décidé que c'était fini. J'ai dit : bien
là, j'ai rien eu. Là, j'ai dit : « T'sais, Guy, les
enfants, là, je les aimais plus que moi-même ». Il m'a
dit : « Moi aussi, je les aimais ». J'ai dit : « Oui,
je le sais ». Là, je pensais qu'il était sur la même
longueur d'ondes que moi ».

Bien, elle avait raison, madame Gaston, il était
sur la même longueur d'ondes qu'elle parce que,
rappelez-vous que dans la note du docteur Talbot pour
le dix-neuf (19) mai, il est mentionné que si ça avait
été hyper pénible, qu'il avait compris à quel point

elle était touchée, puis à quel point il croyait
qu'elle avait compris qu'il était touché. Il y a
d'autres choses, bien sûr, dans cette conversation du
dix-sept (17), mais j'attire votre attention là-dessus,
parce que c'est une réalité.

On voudrait bien vous dire que cette conversation
est empreinte d'une froideur émotive telle qu'elle est
une manifestation de cet état d'esprit qui, si j'ai
bien intuitionné la thèse du Ministère public, était à
la source du fait qu'il avait détruit la vie de ses
enfants avec l'intention de détruire leur vie pour se
venger de leur mère ou pour toute autre raison. On va
les regarder, les raisons, croyez-moi, le bon docteur
Faucher en a beaucoup parlé des raisons, on va en
parler.

Une autre chose aussi que j'aimerais que vous
gardiez en tête, c'est que partout, dans les notes du
docteur Talbot qui sont désormais en preuve, parce que
le docteur Talbot a été appelé par la Couronne et qu'on
lui a fait déposer son dossier, que cette personne, en
raison de ses traits de personnalité, j'ai pas parlé de
ses troubles de personnalité, j'ai parlé de ses traits
de personnalité, a des mécanismes de défense. On en a
tous, les vôtres sont peut-être plus élégants, plus ou
moins efficaces que les siens, on a tous des moyens de

défense.

Que lui, c'est un gars qui fait des listes, c'est un gars qui s'organise, c'est un gars qui a l'air distant. C'est pas parce qu'il l'est, c'est parce que c'est sa manière à lui de se défendre contre les agressions qui assaillent son esprit contre ces choses avec lesquelles, même aujourd'hui, il n'a pas fait la paix, ces *flashes* qui le hantent et où il se voit causant la mort de ses enfants. Ça, c'est ce que le docteur Talbot, entre autres choses, a dit et parlant de froideur émotive, je continue. Je dis bien froideur émotive prétendue.

Guy Turcotte lui aurait dit : « J'ai gâché ma vie, je ne verrai plus jamais une tulipe fleurir ». Puis, il a comme viré, il a dit : « T'as-tu du culot de m'appeler ». Là, j'ai dit : « Bien, là, c'est parce que je pense à mourir, puis la seule raison que je suis pas morte, c'est parce que j'ai peur d'être séparée de mes enfants. Tu connais ma philosophie par rapport au suicide, j'ai peur de plus les retrouver ». Il me disait : « Isa, il y a rien après ». Là, j'ai dit : « Bien là, ça, c'est toi qui penses ça, t'sais, la maison, on l'a », c'est pas Turcotte qui parle de la maison, là, c'est elle. « Là, je pense qu'il pensait maintenant : là, mais t'sais, il dit : « Tu vas l'avoir

ta maison ». J'ai dit : « Je l'ai fait évaluer ». Il
dit : « Combien? ». « Bien trois cent dix mille
dollars (310 000\$) », là, il dit : « T'as-tu dit qu'il
y avait des *sprinklers*? ». Et là, il aurait dit, et je
dis bien, il aurait dit : « Moi, je suis pas mort,
parce que j'étais trop fâché puis en colère après toi.
Je voulais pas te laisser l'argent du testament puis de
l'assurance. J'ai pas trouvé le courage de mourir, de
me tuer ».

Je ne sais pas si Guy Turcotte a dit ça, mais s'il
l'a dit, ce qui n'a pas étonné le docteur Bouchard,
c'est pas parce que c'était fondé dans la réalité, ça
n'était pas fondé dans la réalité. Et ça, je vous le
dis juste là, mais plus tard, je vous expliquerai
pourquoi, selon nous, cela n'était pas fondé dans la
réalité.

Alors, c'est évident que quand des choses comme ça
sont censées avoir été dites, c'est extrêmement
touchant et que ça peut effectivement être un phénomène
observable de froideur émotive. Il aurait rajouté :
« *Astheure*, on est toujours surveillés, ça fait que je
peux pas le faire ».

Par la suite, il y a un assez long développement
dans le témoignage de madame Gaston, où elle parle des
qualités et des difficultés de l'un et de l'autre, en

lien avec l'éducation des enfants et à un moment donné, 1
elle dira, en se retournant vers son ancien mari : 2
« Guy, t'étais pas un mauvais papa, ça, je le sais, 3
puis je dirai jamais que tu étais un mauvais père, 4
jamais ». 5

Je vous soumets respectueusement que c'est la 6
deuxième (2^e) fois, dans ce même témoignage, sans que 7
cela ait été sollicité par des questions qui suggèrent 8
les réponses, c'est-à-dire des questions en contre- 9
interrogatoire, que vous entendez la mère de ces 10
enfants-là dire du père, qu'il était un bon papa. Et 11
que jamais, malgré les événements, elle dira le 12
contraire. Ça commence à faire beaucoup de monde, 13
n'est ce pas? Mais il y en a d'autres. 14

Et là, si j'étais la poursuite, j'en parlerais, ne 15
serait-ce que pour faire la démonstration, dans le 16
fond, c'était pas vraiment vrai que ce gars-là aimait 17
ses enfants, ou en tout cas, qu'il aimait pas vraiment 18
sa fille parce qu'à un moment donné, il y a Anne-Sophie 19
qui était près d'un bidon de méthanol, la maman pensait 20
qu'Anne-Sophie avait touché à ça, et le père, c'est pas 21
Turcotte qui parle, c'est Isabelle Gaston. La mère va 22
dire : « Donc, j'ai paniqué, puis, là, ça a été une 23
cause de chicane, parce qu'il m'a dit : « Tu paniques 24
pour rien ». On est allés ensemble à Sainte-Justine 25

faire la prise de sang, parce qu'il lui fallait faire
une prise de sang, deux (2) heures, en post-pseudo
ingestion puis finalement, elle en avait pas pris. Ça
fait que c'était juste une fausse alarme ».

Quand Guy Turcotte a témoigné, malgré qu'Isabelle
Gaston avait dit ça, lui, il pensait qu'il était resté
à la maison avec Olivier. Il disait : « Tu paniques
pour rien », et Dieu seul sait qu'Isabelle Gaston avait
toutes les raisons au monde de paniquer, on le sait,
n'est-ce pas? Dieu seul sait qu'on le sait,
maintenant, mais le père a dit : « Tu paniques pour
rien », puis il a raison.

Pourquoi est-ce que je vous parle de ça? Parce
qu'à un moment donné, il y a eu les questions posées à
Guy Turcotte en lien avec ces événements-là, puis en
lien avec le fait qu'il ait choisi le méthanol comme
manière de mettre fin à ses jours, comme si ce choix-là
pouvait peut-être être inspiré par l'événement dont je
viens de vous parler et que c'était une manière
symbolique de relier l'inquiétude quant à une
consommation de méthanol par Anne-Sophie et ce rituel
de suicide bâclé, non authentique, de la prise de
méthanol, le soir du vingt (20) février. Vous
appréciez. Et si je me trompe, et j'ose espérer que
je me trompe, l'incident est là. Vous avez entendu la

version de Guy Turcotte du même événement, un point, un
trait, fermons la parenthèse.

Contre-interrogatoire : il a été extrêmement court,
mais il est ressorti de ce contre-interrogatoire
extrêmement court, un certain nombre de choses que je
souhaite porter à votre attention.

« Est-il vrai que vous avez mentionné, au cours de
la rencontre avec les policiers, après les événements
en question, que Guy Turcotte vous a déjà dit qu'il se
suiciderait si vous le quittiez et qu'il s'est ravisé
dernièrement en disant qu'il devait rester pour les
enfants? Est-ce que vous avez dit cela? ». Réponse :
« Oui, sûrement, mais la fois où j'avais eu cette
discussion-là, ça m'apparaît pas être dernièrement,
c'est quand, en deux mille sept (2007), on avait failli
se séparer. Il s'était effondré dans mes bras puis, il
m'avait dit : « Je réussirai pas à passer au travers
sans toi » ».

Deux (2) choses importantes là-dedans :
premièrement, que cela vient confirmer, en tous points,
la version de monsieur Turcotte, relativement à ses
velléités suicidaires, à ses pensées suicidaires de
deux mille sept (2007). Deuxièmement, que le prétendu
scénario semblable sans détails de Carole Lachance,
c'est ça et non pas une espèce de suicide rituel où on

amène ses enfants dans la mort, le contraire, *black on white*.

« Il dit aussi, puis à un autre moment donné, quand on avait parlé, il m'avait dit qu'avec Luc, il était maintenant rendu plus fort, puis qu'il serait capable de survivre à la séparation. Écoutez, par rapport aux enfants, ça se peut, c'est fort probable, mais je me souviens pas, là, de ça, désolée ».

Vous avez là, je vous le souligne respectueusement, tous les éléments nécessaires pour donner à ces choses leur véritable perspective et non pas laisser à l'imagination dont un auteur célèbre dit : « Cette folle du logis », je me souviens plus de qui, j'aimerais bien vous le dire, je m'en souviens pas. « L'imagination, cette folle du logis », le soin de remplacer une analyse sérieuse, logique de la preuve entendue.

On va terminer, si vous le voulez bien, avec Luc Tanguay. Il a témoigné, lui, le six (6) mai deux mille onze (2011). Luc Tanguay qui est allé rencontrer Guy Turcotte à Pinel, mais qui avait dit avant qu'il avait pas de souvenir exact, on est en, - excusez-moi, on est en chef, là. « J'ai pas de souvenir exact de combien de fois je l'ai rencontré, mais je l'ai rencontré très peu, dans un premier (1^{er}) temps, les dates que je me

souviens sont le treize (13) janvier avec sa conjointe, 1
Isabelle Gaston; le dix-sept (17) février et le sept 2
(7) mars à Pinel ». On le sait qu'il y en a eu bien 3
d'autres rencontres, là. 4

Mais, bon, rappelez-vous du personnage qui est venu 5
devant vous, qui s'est installé comme ça, et qui vous 6
a regardé, qui a jamais bougé de cette position-là. Je 7
peux comprendre, c'est extrêmement intimidant 8
(inaudible), mais moi, ça m'a frappé, cet aspect du 9
personnage communicateur, et qui utilisait les 10
ressources de son art pour communiquer, comme s'il 11
avait, - il s'était entraîné à une manière de vous 12
parler. Je vous dis pas que c'est un mauvais *jack*, je 13
vous dis pas que c'est pas un bon *coach* de vie, je ne 14
vous dis pas qu'il n'a pas aidé Isabelle Gaston et Guy 15
Turcotte, je parle du non verbal de cette personne. 16

« À Pinel, Guy Turcotte pleurait, il avait de la 17
peine, beaucoup de peine, c'était très intense. Il me 18
parle de la soirée avec ses enfants. Il m'a dit qu'il 19
est allé louer des vidéos pour regarder des films avec 20
ses enfants. Il m'a dit qu'il a regardé des films avec 21
ses enfants. Qu'il a été coucher ses enfants. Que, 22
là, il a ouvert son ordinateur. Qu'il était en 23
possession de messages que sa femme, Isabelle, avait 24
eus avec son *chum*, Martin, et que ça le bouleversait de 25

lire ces messages-là. Il était très bouleversé de ça. 1
Il a fait des recherches, ensuite, sur le suicide pour 2
se suicider rapidement. Il m'a dit qu'il a bu du lave- 3
glace. Qu'il a parlé pendant une (1) heure avec sa 4
mère. Ensuite, il m'a dit qu'il ne voulait pas que ses 5
enfants le retrouvent mort le lendemain matin et il a 6
décidé de les amener avec lui ». 7

Au mois de mars deux mille neuf (2009), ce 8
monsieur-là, il avait pas rencontré la docteure 9
Bourget, quand on parle de cohérence, de congruence, 10
vous en avez un sapré bel exemple. 11

Ensuite, je vous épargne la description des gestes 12
qu'il a posés sur ses deux (2) enfants. Si ma consœur 13
veut les ramener, libre à elle. « J'écoutais, et... », 14
dit-il, « ... suite à cela, il m'a dit qu'il s'est 15
réveillé à l'hôpital. Il était intubé de partout et il 16
était inquiet, dirais-je, pour le mal qu'il avait pu 17
causer à son entourage immédiat ». 18

Avez-vous déjà entendu parler de quelque chose qui 19
ressemble à ça? Même si, à première (1^{re}) vue, ça a 20
l'air si surprenant que ça, de pas se rappeler du 21
séjour à Saint-Jérôme, on n'est pas au mois d'avril 22
deux mille neuf (2009), on est au mois de mars. Voici 23
ce qu'il dit à cet homme auquel il a une confiance 24
absolue. Va-t-on prétendre qu'il se serait concocté 25

une histoire alors qu'il avoue avoir causé la mort de
ses enfants et que se prémunissant d'avance contre une
preuve à venir dans l'état où il était, au mois de mars
deux mille neuf (2009), qui est confirmé par les
rapports médicaux de Pinel, ou n'est-il pas plus
raisonnable de penser que cela représente bien ce que
cette personne-là avait vécu. Et je vous souligne
qu'il a, à ce moment-là, déjà rencontré ses parents et
qu'il n'est pas surprenant, pour les raisons que la
docteure Bourget vous a expliquées, quand elle a
témoigné devant vous, il n'est pas surprenant qu'il ait
dit à cette personne-là qu'il avait parlé une (1) heure
avec sa mère même si lui, dans sa tête, il ne lui avait
parlé que cinq (5) minutes, que quelques minutes.

Et quand il parle à Luc Tanguay, il dit pas : « Je
suis passé par Saint-Jérôme, puis j'ai eu toutes sortes
de traitements, puis après ça, ils m'ont transféré à
Sacré-Coeur puis que je voulais pas ». Il dit : « Je
me suis réveillé à l'hôpital, j'étais intubé de
partout ». Puis lui, il vous a dit le premier (1^{er})
souvenir qu'il avait, c'était Sacré-Coeur.

Et finalement, on a déposé comme pièce P-32, le
document provenant de Luc Tanguay qui porte la date du
onze (11) janvier deux mille neuf (2009) et qui est
censé représenter, - j'ai pas encore compris pourquoi,

en passant, monsieur Tanguay faisait autant de protestations, j'ai pas compris, à constater que son document portait la date du onze (11) janvier deux mille neuf (2009). À ce jour, je ne comprends pas le mystère puisqu'il dit que ce document a été rédigé de concert. Et même s'il avait été rédigé le treize (13) et que c'était la date du onze (11), mais le treize (13), ça peut pas être le treize (13), parce que si ma mémoire est bonne, ils étaient ensemble, je parle des époux.

Je peine à comprendre pourquoi il s'est obstiné à ne pas reconnaître la date du onze (11), alors qu'il dit qu'ils étaient ensemble, pour la rédaction de cette chose. C'est pas très grave, vous me direz, je vous le souligne au passage.

« On avait rempli ces documents, lui et moi, pour qu'il puisse prendre conscience de ses problématiques, dans un premier (1^{er}) temps, pour qu'il puisse aider à développer des habilités relationnelles, à dire ce qu'il pense, finalement ».

Dix-sept (17) février deux mille neuf (2009), rencontre. Sujet, premier (1^{er}) sujet, achat d'une maison qu'il venait de faire. Il me disait que le samedi, il s'en allait faire, avec un évaluateur, évaluer la maison pour acquérir cette maison-là. Nous

avons également parlé de médiation. Il s'en allait
voir un médiateur avec sa femme, Isabelle... », - on
est toujours en chef, en passant, on n'est pas en
contre-interrogatoire, là, - « ... et il voulait
protéger Isabelle Gaston dans le sens pour ne pas
qu'elle ait de problèmes financiers, pour qu'elle
puisse garder la maison qu'elle avait, avec les deux
(2) enfants. Qu'il voulait la garde partagée de ses
enfants, mais je me souviens qu'au début... », dit-il,
« ... et ça me revient maintenant, il voulait la garde
pleine et entière des enfants. En cours de
conversation, en travaillant sur ce point de vue, il a
finalement conclu que ce serait mieux qu'il ait la
garde partagée de ses enfants ».

Je le sais pas si c'est vrai, mais ce que je vois,
là, il y a deux (2) choses importantes : protéger sa
femme financièrement, garde partagée de ses enfants.

« Il était triste... », dit monsieur Tanguay, « ...
triste, oui, voilà. Quand il m'a quitté, je lui ai
dit : « Prends bien soin de toi et de tes enfants ».
Je me souviens encore, il était dans le corridor et il
m'a regardé quand même avec un sourire et m'a dit :
« Je vais en prendre soin » ».

Contre-interrogatoire. « Je vous suggère... », lui
demande Guy Poupart, « ... que vous avez rencontré Guy

Turcotte le onze (11) janvier deux mille neuf
(2009)? ». « Non, ce n'est pas exact, c'est-à-dire que
ce document a été produit, je me rappelle pas de date
exacte, dans une rencontre où nous avons fait ce
document ensemble, Guy Turcotte et moi sur mon ordi ».
« Pourriez-vous essayer de nous indiquer à quel moment
aurait eu lieu ces ou cette rencontre avec Guy
Turcotte, qui vous a permis de rédiger un document qui
porte la mention du onze (11) janvier deux mille neuf
(2009)? ». « Je me souviens pas du moment exact de
cette rencontre ».

Rencontre du treize (13) janvier, pas question de
séparation. « Ces deux (2) personnes avaient la ferme
intention de conserver la famille, le couple, je vous
suggère que vous avez eu une réaction en lui
demandant : « Comment es-tu capable d'envisager de
faire un tel voyage? »? ».

Ça allait pas bien et à un moment donné, il lui a
dit que ça n'allait pas bien. « Il a dit qu'il était
pour faire avec, prendre soin de ses enfants puis faire
avec la situation ». Ça revient partout. Prendre soin
de mes enfants, avoir la garde de mes enfants, protéger
la mère de mes enfants.

« Lors de la rencontre du dix-sept (17) février,
Guy Turcotte... », dit monsieur Tanguay, « ... exprime

une colère évidente à l'endroit de Martin Huot mais
aucunement envers Isabelle Gaston et encore moins avec
les enfants, à propos des enfants ».

« Le dix-sept (17) février, Guy Turcotte est
triste. Être triste, c'est une attitude... », dit
monsieur Tanguay, « ... qui est plutôt enfermé, le
débit est plus profond, les yeux sont tristes et voilà,
c'est comme ça que j'observe la tristesse ». Guy
Turcotte lui a dit, à cette occasion, encore une fois,
qu'il voulait protéger sa femme et ses enfants. Il ne
voulait pas qu'elle ait de problèmes financiers.
Qu'elle puisse rester avec eux. Guy Turcotte lui a
parlé de projets, de la nouvelle maison. Mais c'est un
homme triste. Quand, lui, Tanguay a appris la
nouvelle, « Est-il exact qu'il n'y avait, à vos yeux,
à vous, aucun signe qui pouvait laisser présager un
comportement semblable de sa part? C'est exact qu'à
vos yeux, Guy Turcotte n'était pas un homme qui avait
de la colère, mais qu'il avait plutôt de la
tristesse? ». Le *coach* de vie dit : « Oui ». « Pas de
rage mais de la tristesse », réponse du *coach* de vie,
« Oui ». « Est-ce que j'ai raison de croire que vous
avez mentionné également que tous ceux qui pouvaient
connaître Guy Turcotte ne pouvaient pas savoir qu'il
était pour tuer ses enfants? ». « Tout à fait ». « Et

qu'à vos yeux, Guy Turcotte, pour lui, ses enfants,
c'était sa raison de vivre? ». Et la réponse de
monsieur Tanguay, ça a été : « Tout à fait ».

Ça commence, comme je vous le disais, à faire
beaucoup, n'est-ce pas? Il va bien falloir maintenant,
fort de ces renseignements, essayer de comprendre
ensemble qu'est-ce qui a bien pu se passer. Et vous
connaissez ma réponse. On en parlera, si vous le
voulez bien, demain, en commençant par le témoignage de
Guy Turcotte.

Il est quatre heures vingt et une (4 h 21), la
journée a été longue et pour vous et pour tout le
monde, y compris celui qui parle.

LA COUR :

Alors, mesdames et messieurs, avant que nous nous
laissions, ce soir, je voulais savoir, est-ce que
demain, il y aurait un empêchement pour quelqu'un de
débuter à neuf heures (9 h 00) plutôt que neuf heures
et demie (9 h 30). Est-ce qu'il y a un problème? Non?
Alors, nous allons débiter, - est-ce que pour la
détention, il y a un problème?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

On va vivre avec.

LA COUR :

O.K. Donc, vous me dites oui?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Oui.

LA COUR :

Sans réserve, c'est ça?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Sans réserve.

LA COUR :

Très bien. Alors, mesdames et messieurs, nous
débuterons les audiences demain, à neuf heures
(9 h 00), merci.

LES MEMBRES DU JURY QUITTENT LE BANC À 16 h 23

HORS JURY

LA COUR :

Je, - le constat au niveau de l'horaire, là, la
partie la plus importante va être entamée demain. Il
reste les cinq (5) témoins les plus critiques pour la
défense. Il faut créer du temps si nous voulons finir
les plaidoiries cette semaine. Alors, une des mesures,
c'est de débiter à neuf heures (9 h 00), une autre
mesure sera de terminer plus tard aussi. Alors...

M^e PIERRE POUPART :

Demain, on est le vingt-deux (22)?

LA COUR :

Mercredi. Mercredi et vendredi, c'est férié. Ça
fait que c'est pas quelque chose que je fais de gaieté

de coeur mais c'est une mesure qui est nécessaire. 1
Alors, demain, prenez, je vais en parler avec le jury 2
dans les mêmes circonstances, mais on s'enligne, si on 3
maintient le même débit, on s'enligne à une plaidoirie 4
la semaine prochaine, pour la poursuite. Oui, je vous 5
dis, c'est clair. 6

Alors, on va, - parce que une fois... 7

M^e PIERRE POUPART : 8

J'ai, - c'est pas enregistré, là, bien je vous dis 9
non. 10

LA COUR : 11

Oui, oui, c'est enregistré. 12

M^e CLAUDIA CARBONNEAU : 13

Mais ce que je comprends, là, c'est que demain 14
après-midi, ça doit... 15

LA COUR : 16

Ça ne terminera pas demain après-midi, je vous le 17
dis, là, je vous le dis. 18

M^e CLAUDIA CARBONNEAU : 19

C'est pour ça que je m'étonne un peu en posant la 20
même question. 21

LA COUR : 22

Je sais, c'est une impossibilité, O.K., c'est une 23
impossibilité, qu'on me, - même si vous me le disiez, 24
que vos signiez un papier, un affidavit, *it's not going* 25

to happen, I'm sorry. Alors, c'est la réalité et je
porte pas jugement, c'est pas des reproches, c'est la
réalité, c'est tout. Alors, je vous le dis, on va
certainement dépasser quatre heures trente (4 h 30)
demain, je ne sais pas jusqu'à quelle heure, on prendra
plus de pauses pour compenser, mais on va dépasser
quatre heures et demie (4 h 30), dans mon esprit, c'est
clair.

Alors, si l'objectif, c'est de terminer les
plaidoiries cette semaine. Si vous avez renoncé à ce
projet, dites-moi-le. Dites-moi-le. C'est...

M^e PIERRE POUPART :

Moi, j'ai pas renoncé à ce projet-là.

LA COUR :

O.K. Une fois les témoignages révisés, il vous en
reste cinq (5) importants et d'autres, il reste onze
(11) témoins, quel est le prochain, - il y a combien
d'autres chapitres, je devrais dire, à votre
plaidoirie?

M^e PIERRE POUPART :

C'est évident que je vais aborder le témoignage de
monsieur Turcotte.

LA COUR :

Oui.

M^e PIERRE POUPART :

Je n'aborderai pas le contre-interrogatoire de monsieur Turcotte. Ma consœur en fera l'usage qu'elle souhaite en faire.

LA COUR :

Hum, hum.

M^e PIERRE POUPART :

Je parlerai ensuite très rapidement du témoignage du docteur Talbot, moins rapidement du témoignage du docteur Faucher et j'aborderai les témoignages de madame Bourget et de monsieur Bouchard ensuite.

LA COUR :

O.K. Mais ce que je vous demande, c'est une fois que vous aurez fait ça, et je comprends que vous allez maintenir la même approche, est-ce qu'il y a un autre chapitre à votre plaidoirie? Est-ce qu'il y a un autre, - est-ce qu'il y a un *wrap up*, est-ce qu'il y a un...

M^e PIERRE POUPART :

Bien, le *wrapup*, là, Monsieur le Juge, là, j'ose espérer qu'il est en train de se faire.

LA COUR :

Bien, et je constate que, au fur et à mesure, vous insérez votre discours final, je le vois, là, ça s'entend, mais c'est ça, il va y avoir un genre de résumé, une...

M^e PIERRE POUPART :

Bien, il y aura une, - me semble qu'on appelait ça,
en rhétorique, une pèroraison.

LA COUR :

O.K. Outre cette pèroraison, est-ce qu'il
va, - parce que je ne suis pas de la génération du
cours classique...

M^e PIERRE POUPART :

Elle sera pas longue.

LA COUR :

Alors, vous terminerez là-dessus? Ça serait le...

M^e PIERRE POUPART :

Oui, oui, écoutez, en tout cas, moi, je demeure
optimiste...

LA COUR :

O.K.

M^e PIERRE POUPART :

Que mercredi, en fin de journée, la plaidoirie sera
terminée. Je demeure optimiste, si je me trompe...

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

C'est bien ça.

LA COUR :

Non, non, je veux dire...

M^e PIERRE POUPART :

Si je me trompe, je me trompe, ça sera pas la

première (1^{re}) fois.

LA COUR :

Ça sera pas que vous allez vous tromper, c'est que vous allez vous tromper et c'est correct. C'est, - encore une fois, je mets pas de pression, maître, je, - écoutez, c'est juste que je veux gérer le temps que nous avons. Le temps, c'est une ressource judiciaire, comme bien d'autres, qui sont limitées, c'est tout, c'est dans ce sens-là que j'interviens pour demander de prolonger les heures, mais, compenser avec plus de pauses, là, c'est pas pour, - je veux pas, déjà, cet après-midi, c'était un peu long, en fin de journée, ça fait que, - mais c'est correct, c'est correct. Ça fait que je pense que, maître Carbonneau, vous pouvez prévoir jeudi comme possibilité, là.

M^e CLAUDIA CARBONNEAU :

Tout à fait.

LA COUR :

On verra, O.K. Alors, à demain.

ET IL NE SE DIT RIEN DE PLUS

SUSPENSION DE L'AUDIENCE À 16 h 29

CAUSE CONTINUÉE AU 22 JUIN 2011, À 9 h 00, EN SALLE RC01.

JE, soussignée, **MANON BERNIER**, sténographe officielle,

certifie sous mon serment d'office que les pages qui
précèdent sont et contiennent la transcription des
fichiers numériques remis par le ministère de la
Justice et sont transcrits selon les spécifications de
ce dernier, au meilleur de la qualité dudit
enregistrement.

LE TOUT SELON LA LOI.

Et j'ai signé,

MANON BERNIER,

Sténographe officielle

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13